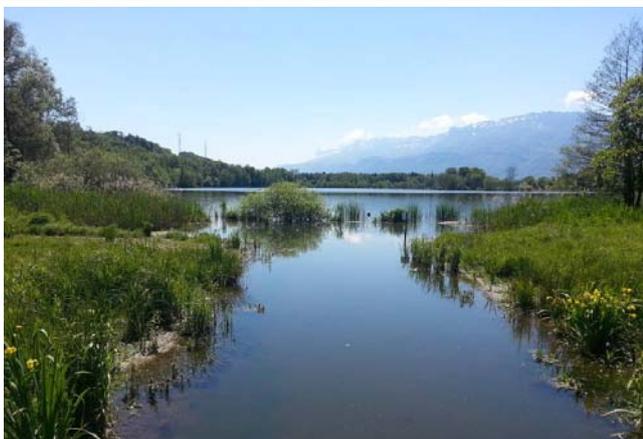


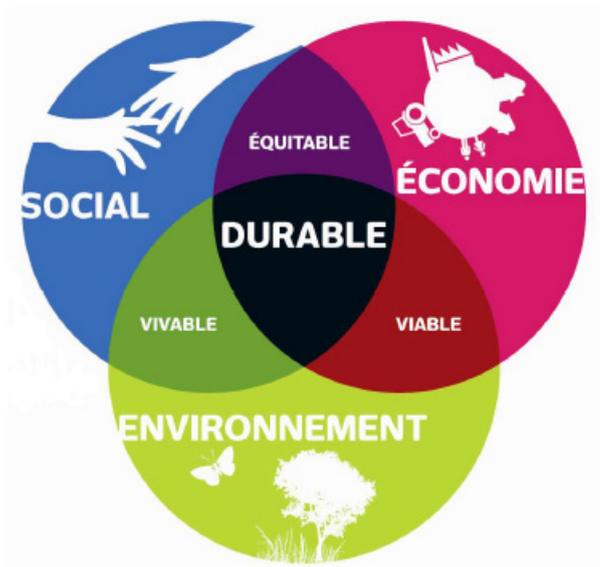
2013

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Préambule	4
Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains à tous les âges de la vie	8
▶ Le projet de musée Savoisien	9
▶ Les parcours artistiques et culturel pour tous en Savoie (PACTES) pour les scolaires	10
▶ Les Estivales en Savoie - Objectif : culture pour tous !	11
▶ La carte Clés collège	12
▶ Amiante : nouvelle campagne de diagnostics	13
Promouvoir la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	14
▶ Le plan culture et lien social	16
▶ Le soutien aux projets d'insertion par le maraîchage	17
▶ La politique de recrutement des contrats aidés dans les EHPAD	18
▶ Une politique volontariste en faveur de l'emploi et de l'intégration des personnes handicapées : la convention AGIR'H/Cap emploi	19
Lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air	20
▶ Mobi'Savoie	22
▶ Le guichet unique pour la maîtrise de l'énergie	23
▶ La politique de promotion du covoiturage	24
▶ L'aide conditionnée à la performance énergétique pour la rénovation de logements	25
▶ La valorisation énergétique des arbres en bord de route	26
Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources	29
▶ L'appel à projet «constitution de réserves foncières stratégiques à long terme»	30
▶ L'Observatoire Savoyard de l'Environnement	31
▶ Les grands sites départementaux	32
▶ Des forêts de protection contre les avalanches	33
▶ Le soutien à l'intégration du développement durable dans la restructuration des refuges de montagne	34
▶ La surveillance et prévention des maladies en santé animale 2012 - 2013 : illustration d'une problématique commune (élevage/ faune sauvage/ santé publique), la brucellose	35
▶ La lutte contre les espèces exotiques envahissantes	36
▶ La politique zéro pesticide sur les routes départementales	37

Produire et consommer de manière responsable	38
▶ La promotion des circuits courts et l'introduction du bio dans les cantines scolaires	40
▶ Le soutien à la filière bois	41
▶ Le soutien à l'exploitation de la forêt par câble	42
▶ La charte d'engagement sur le transport de bois ronds	43
▶ Les critères développement durable dans les aides liées à l'assainissement	44
▶ L'utilisation de bouillie de sel recyclée pour l'entretien des routes	45
▶ L'utilisation de matériaux de recyclage dans les chantiers routiers	46
▶ Le soutien aux démarches qualité dans les aides départementales	47
▶ Le soutien à la filière solaire	48
▶ L'incitation à une gestion dématérialisée de l'information	49
▶ La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges	50
La démarche du Conseil général de la Savoie	51
▶ Associer les acteurs à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets	51
▶ Travailler en transversalité	52
▶ Mettre en place un pilotage pour favoriser le développement durable	52
▶ Evaluer et s'améliorer continuellement	53
Glossaire	54
Annexe : liste des projets de développement durable menés dans les directions	



Selon la loi Grenelle 2¹, « L'objectif de développement durable, répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables »

La Savoie, un Département qui innove !

- Le **1% paysage** a été inventé en Savoie et la politique de **lutte contre les points noirs paysagers** a été expérimentée en Savoie.
- Le **fonds départemental de gestion de l'espace naturel** créé en 1993 a été à l'origine du fonds de gestion de l'espace rural créé par l'Etat en 1995.
- L'opération «**100 défis pour ma planète**» de sensibilisation des collégiens et lycéens savoyards a été reprise au niveau national sous la bannière « 1 000 défis pour ma planète ».
- L'opération «**Savoie D.TOX enseignement**», mise en œuvre pour la première fois en 1991 pour collecter les déchets toxiques issus de nos établissements scolaires, a été reprise par la plupart des régions françaises.
- La politique de **promotion des énergies renouvelables** est l'une des plus dynamiques du territoire métropolitain, avec la 1^{ère} place nationale pour le nombre d'installations solaires et la mise en place récente, en lien avec la Région, du guichet unique.
- La **politique de l'eau** est citée régulièrement au niveau du bassin Rhône Méditerranée comme étant l'une des plus complètes et performantes.

Depuis la fin des années 80, le développement durable est une des préoccupations majeures et transversales des politiques du Département de la Savoie.

Historiquement, trois domaines sont au cœur de sa démarche: **les transports, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables**. Le Département participe également à la **valorisation et à la préservation du patrimoine naturel de la Savoie**, notamment par la politique menée en faveur de la **qualité de l'eau**.

Depuis, **la notion de développement durable s'est diffusée au sein de l'ensemble des politiques**. A ce jour, on relève plus de 500 projets de développement durable menés dans l'ensemble des directions.

¹ loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2 - article 253

POURQUOI CE RAPPORT ?

Depuis 2012, au titre de l'article 255 de la **loi Grenelle**, le Conseil général a pour obligation de présenter « *un rapport sur la situation en matière de développement durable* ».

Au-delà de l'obligation légale faite à la collectivité, le Conseil général de la Savoie s'est emparé de l'exercice pour **expliquer et rendre visible** les actions, politiques et programmes en faveur du développement durable menées par le Département. Ce rapport a pour objet d'illustrer **la cohérence des actions menées** par les différentes directions. En interne, il tend à devenir **un outil de management des services**.

UN TRAVAIL TRANSVERSAL QUI A MOBILISE L'ENSEMBLE DES DIRECTIONS

De mai à octobre 2013, l'ensemble des directions ont été mobilisées pour participer à sa rédaction. Cette forte mobilisation a abouti au recensement **de plus de 500 actions** de développement durable, présentées en annexe. C'est un bilan **non exhaustif** de l'action du Département.

Ces actions sont très diverses. Elles portent aussi bien sur des pratiques internes du Conseil général ou sur des politiques et dispositifs tournés vers les territoires. Elles sont réalisées de manière directe ou indirecte par le Département. Elles sont de portées, d'échelles et de coûts différents.

Pourtant, l'ensemble des actions concourent au même objectif de contribuer au développement local durable du territoire savoyard, au profit de tous ses habitants.

LA SELECTION D'ACTIONS PHARES

Il est difficile de présenter de manière détaillée l'ensemble de ces 500 actions sans risquer de créer un document illisible et confus. Aussi, un travail a été mené par les commissions thématiques pour identifier, parmi les actions engagées, **42 actions phares**. L'engagement du Conseil général sera donc illustré par quelques exemples d'actions emblématiques.

L'ARTICULATION AVEC LES DEMARCHES TRANSVERSALES

- Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Le PCET a été adopté le 24 juin 2013 (cf. p. 21). Il prévoit qu'un dispositif de suivi et d'évaluation soit élaboré. Ce dispositif repose sur le travail des référents climat-air-énergie, du référent PCET et de la 7ème Commission. Ce bilan est intégré dans le rapport annuel de développement durable de la collectivité.

- Le contrôle de gestion et la démarche de performance initiés dans Cap Savoie *

Les démarches ont en commun la mise en place d'un système d'évaluation, structuré autour d'indicateurs et de suivi de la performance.

Un groupe de travail a été formé pour s'efforcer de mettre en cohérence les démarches et mutualiser les travaux de chacun. Il a été choisi de mettre en place un seul outil de suivi de la performance, piloté par la DAFJ, permettant également de mesurer la performance en matière de développement durable.

LE LIEN ENTRE LE RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE BUDGET

Une des limites du rapport 2013 est de n'avoir pu identifier précisément dans le budget du Département les actions relevant du développement durable. En effet, identifier dans le budget du Département les actions relevant du développement durable est un exercice difficile à plusieurs titres.

La nature transversale des actions de développement durable rend malaisé l'identification d'un projet transversal dans le budget de chaque direction.

La temporalité des projets de développement durable qui ne coïncide pas forcément avec le temps budgétaire.

Enfin, les mécanismes même de raisonnements budgétaires peuvent, sur certains aspects, être questionnés (raisonnement en coût global, coût vs gains, quid de ce qui n'a pas de prix, ...).

Les collectivités qui parviennent partiellement à faire cet exercice sont celles dotées d'un plan d'actions Agenda 21 ou développement durable. Elles effectuent le chiffrage des fiches actions. En Savoie, en l'absence d'un

* cf page 53

plan d'actions défini et voté, il a été décidé d'identifier le coût des projets retenus au titre des actions phares. **Les services s'efforceront pour 2014 de proposer des outils pour améliorer cette lecture « comptable » du développement durable.**

COMMENT LIRE CE RAPPORT ?

Le rapport s'articule autour de 3 questions centrales et transversales :

- Quelles sont les politiques, programmes, actions, etc. qui contribuent au développement durable ?
- Quelles sont les pistes d'amélioration ?
- Comment mesurer la contribution au développement durable ?

La plupart des actions présentées dans ce rapport répondent à plusieurs finalités. Pour faciliter la lecture, pour chacune des finalités, sont présentées les actions qui y répondent le plus.

Dans la première partie, il s'agit de faire **un état des lieux** sur l'impact et les bilans des actions, des programmes et des politiques publiques les plus significatifs mis en œuvre en Savoie, au regard des 5 finalités du développement durable :

- **Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains à tous les âges de la vie**
- **Promouvoir la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations**
- **Lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air**
- **Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources**
- **Produire et consommer de manière responsable**

La deuxième partie porte sur **les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de nos actions et politiques.**

En effet, « *le développement durable correspond avant tout à un processus : véritable changement culturel, il implique, au sein de la collectivité ou de la structure porteuse du projet, de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, et la mise en place d'une nouvelle organisation qui rende possible la coproduction, la mise en œuvre et l'évolution, au cours du temps, d'une stratégie d'amélioration continue* »².

² Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable, élaboré par le Ministère du Développement durable en 2006. Cf. circulaire du 13 juillet 2006.

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS À TOUS LES AGES DE LA VIE

La déclaration de Rio de 1992 place les êtres humains au centre des préoccupations du développement durable. Le préambule de la constitution française indique d'ailleurs à ce sujet que « *la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement* ». Chacun d'entre nous doit pouvoir accéder aux biens et services essentiels : eau, nourriture, santé, éducation, logement dans un environnement sain.

Cette finalité apparaît de prime abord très générale. Quelle est en effet, la politique publique qui ne serait pas fondée pour contribuer à l'épanouissement des êtres humains ?

Le terme d'épanouissement renvoie donc ici au sens de « qualité de vie » et d'accomplissement des personnes, regroupant des thématiques comme celles de la santé, de la sécurité, de l'esthétique, de l'accès à la connaissance, à la culture, au patrimoine et aux loisirs et de la citoyenneté.

LES OBJECTIFS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

- À l'horizon européen 2020, obtenir 15 % des adultes en moyenne participant à des activités de formation tout au long de la vie
- Au niveau national, d'ici 2013 :
 - Faire passer de 20 à 25 % la proportion des enfants et adolescents bénéficiant d'actions éducatives et culturelles,
 - Réduire à 25 % le pourcentage de la population n'ayant jamais fréquenté de lieu culturel.
- Réduire de 25 % le nombre d'accidents du travail et stabiliser le nombre total de maladies professionnelles.

LES ACTIONS PHARES 2013 EN MATIÈRE D'ÉPANOUISSEMENT

- ⊙ Le projet de musée Savoisien
- ⊙ Les parcours artistiques et culturel pour tous en Savoie (PACTES) pour les scolaires
- ⊙ Les Estivales en Savoie - Objectif : culture pour tous !
- ⊙ La carte Clés collège
- ⊙ Amiante : nouvelle campagne de diagnostics

L'ACTION DÉPARTEMENTALE

Le Département joue un rôle essentiel dans la poursuite de cette finalité. En effet, il est au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Il a pour objectif de permettre à chacun d'accéder à l'éducation, à la connaissance de son environnement et de son territoire dans les meilleures conditions.

La politique en faveur de la jeunesse contribue largement à l'épanouissement et au développement de la citoyenneté. L'accompagnement des jeunes dans leur scolarité et leurs loisirs est une des priorités avec la gestion de près de 50 collèges et un soutien fort à l'Université, tout comme les actions favorisant leur accès à la culture et au sport.

En matière de sport, le Conseil général a mis en place un dispositif de plan sport à destination des collégiens savoyards pour leur faire découvrir leur territoire et ses spécificités géographiques à travers la pratique de sports de nature. Dès 2006, le Département a lancé le Plan ski alpin jeunes. Il permet chaque année à 3 500 jeunes de pratiquer gratuitement 10 heures de ski alpin. Ce plan a été complété au fil des années par un Plan ski nordique, un Plan montagne et un Plan nautique. Ces plans contribuent à favoriser l'accès au sport pour tous, à faire découvrir le milieu naturel et sa richesse et à soutenir l'économie du territoire en stimulant la pratique du sport de loisirs.

Afin d'assurer à tous la liberté de se déplacer sur le territoire, chaque année, 42 lignes régulières accompagnent les savoyards dans leurs déplacements quotidiens (réseau départemental, transports scolaires, lignes touristiques).

Enfin, la préservation du patrimoine culturel et le soutien aux pratiques artistiques sont des politiques volontaristes du Département, tout comme le soutien au milieu sportif et le développement du tourisme. En Savoie, la politique culturelle vise à soutenir les artistes (création et diffusion) et à promouvoir l'accès à la culture pour tous.

LES CHIFFRES CLÉS EN SAVOIE

- En 2012, 73% des agents ont suivi au moins une formation dans l'année
- Durant l'année scolaire 2012-2013, 25% de la population scolaire a été concernée par un PACTES scolaire
- En Savoie, 50% de la population est concernée par une démarche Agenda 21 locale

QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2014

- Mise en place d'une formation : porter la culture dans le domaine du social, de la santé et de la jeunesse (DDC)
- Projet de cycle de formation sur trois ans pour instaurer une démarche qualité dans les projets des musées et maisons thématiques du réseau départemental (DAPM)
- Diffusion auprès des 22 sites de la Charte d'engagement des musées et maisons thématiques, incluant les éléments accès des publics, pédagogie, accessibilité (DAPM)
- Opération «Portes du temps» (accueil des centres de loisirs sur lieux de patrimoine) (DAPM)

Le projet du musée Savoisien

Bien qu'il ne soit départemental que depuis 2012, le musée Savoisien fête cette année ses 100 ans !

Le Département a fait de cet outil un projet de valorisation du patrimoine, de lien entre les territoires et de promotion de l'accès à la culture pour tous.

Il s'agit, par une approche pédagogique, de créer un lien entre le lieu et le public, et de permettre à chacun de confronter ses à-priori sur l'histoire de la Savoie et sa culture, avec la richesse des collections du musée.

Le projet du musée s'appuie sur une notion de confort d'usage pour tous : chacun doit pouvoir s'approprier le musée, quelque soit son âge, son origine sociale, son handicap...

Pour ce faire, l'équipe du musée a développé de nombreuses animations, comme par exemple l'organisation d'une fête de la musique spécifiquement pour les enfants le 21 juin dans l'enceinte du musée, les « fins de semaine agitées au musée », les « P'tit déj et visite », ...

Pour renforcer l'accès de tous à la connaissance et au patrimoine, l'ensemble des collections sera à terme accessible sur internet, soit plus de 70 000 objets.

Par ailleurs, il s'agit de créer un lien entre les territoires de Savoie et le musée. Des projets sont développés directement sur les territoires. En 2013 par exemple, le musée a répondu à la sollicitation de l'Association de sauvegarde du patrimoine de Jarsy-en-Bauges qui souhaitait valoriser dans les Bauges les photographies de Léon Aymonier (1863-1934). Sous le titre générique « Les Bauges de Léon Aymonier » se déclinent trois expositions temporaires à découvrir dans différents lieux : l'une de tirages grands formats en plein air « Photographies sensibles » dans les 14 communes du canton du Châtelard ; la seconde, itinérante, intitulée « Instants photographiques » présentée dans les structures partenaires et enfin « Léon Aymonier, pharmacien et photographe » au musée Savoisien.

Le projet du musée Savoisien mobilise en 2013 un budget de 500 000 €.

Les perspectives d'évolution sont la construction des réserves du musée, un bâtiment aux performances thermiques très poussées, pour permettre au mieux la conservation des collections et limiter les consommations d'énergie.

En 2016-2017, c'est le bâtiment du musée lui-même qui sera réhabilité pour améliorer son accessibilité et la présentation des collections.



Les parcours artistiques et culturels pour tous en Savoie (PACTES) pour les scolaires

Au-delà de ses compétences légales envers les collèges, le Département a fait le choix volontaire de soutenir leurs projets artistiques et culturels ainsi que ceux des écoles primaires. Piloté par la DDC, le volet scolaire des PACTES est destiné à organiser et à financer les actions construites par les enseignants et des équipes artistiques/ structures culturelles.

Fruit d'un partenariat entre le Département, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale, la DRAC et Diapason, les PACTES/Scolaires ont pour objectif d'apporter aux écoles et collèges des ressources artistiques et culturelles de qualité pour construire des projets pédagogiques.

Chaque année, le Département et ses partenaires sélectionnent des artistes et compagnies, sur la base de propositions artistiques et leur propose une résidence sur un territoire pour mener à bien des projets culturels avec des classes.

Il s'agit également de favoriser les projets de territoire et de mutualiser les ressources entre différentes structures (école de musique, collège, lieu de diffusion...).

Le Conseil général dispose d'une enveloppe de 130 000 €, à laquelle la DRAC ajoute 70 000 €. Les communes et communautés de communes peuvent également participer au dispositif en mettant à disposition des collégiens des salles, du matériel ou en complétant le financement... Les lieux de diffusion sont également associés à la sélection des équipes.

En 2013, 31 projets ont été soutenus. 33 collèges (sur 35) et 167 écoles (sur 400) ont participé au dispositif, soit 13 275 élèves (contre 12 228 en 2012).

En 2013, 3 territoires ont expérimenté la nouvelle gouvernance des PACTES/Scolaires, à la manière des futurs CTS 3^{ème} génération. Sur ces 3 territoires (Tarentaise, Avant Pays Savoyard et Maurienne), les acteurs se sont rencontrés au sein du Conseil Culturel de Territoire pour définir la liste des projets qu'ils souhaitaient voir se développer sur leur territoire dans ce cadre. Il s'agit d'une avancée dans la gouvernance puisque ce sont désormais les territoires qui choisissent une sélection et non plus le Conseil général qui impose une liste. Ce système a conduit, notamment en Tarentaise et sur l'Avant Pays Savoyard, à une multiplication des projets et du nombre d'élèves touchés.

En 2014, les PACTES/Scolaires vont basculer dans les CTS 3^{ème} génération.



Les Estivales en Savoie

Objectif : culture pour tous !

Les Estivales en Savoie ont pour vocation de permettre au plus grand nombre de découvrir ou redécouvrir des artistes et une programmation culturelle de qualité lors d'un festival d'une dizaine de dates. Théâtre, danse, musique, lyrique, ... une attention particulière est apportée à la programmation, pour offrir une offre plurielle, attractive et de qualité. Organisées pour partie dans la cour du château des ducs de Savoie, les Estivales en Savoie sont également un outil de mise en valeur du patrimoine.



Pour permettre **l'accès à tous** aux spectacles, 3 principes forts ont été retenus :

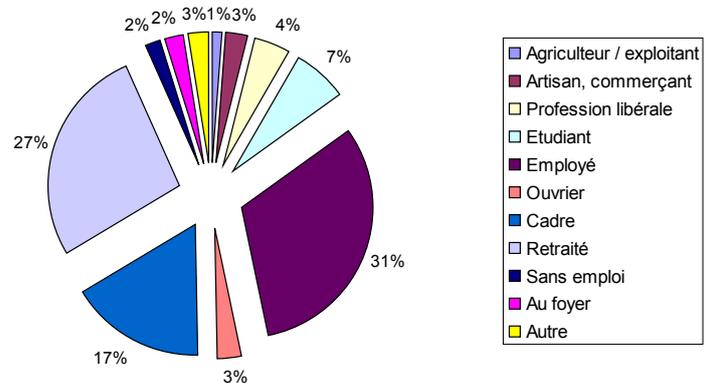
- **La gratuité pour tous, pour tous les spectacles.** Les chiffres montrent qu'elle permet à un public pas forcément averti d'accéder aux spectacles. Son revers : l'exigence accrue du public et sa volatilité. Une météo mauvaise peut démotiver le public. Le non paiement d'un billet impose de fidéliser immédiatement le public
- **L'accessibilité des spectacles aux personnes à mobilité réduite :** des espaces adaptés sont créés, et un système de réservation à partir d'un numéro vert est mis en place
- **La diffusion sur les territoires :** depuis 2012, un nombre croissant de dates est programmé sur les territoires. Par ailleurs, le Département affrète des cars depuis la Maurienne jusqu'à Chambéry.

Cette politique est couronnée de succès. En 2012 et 2013, la fréquentation moyenne est de 2000 spectateurs.

Parmi les festivaliers, seuls 17% sont des habitués des lieux culturels, et près de 50% n'ont pas l'habitude de fréquenter des salles de spectacle.

Pour mettre en place ce festival, le Département mobilise 325 000 € de budget. En contrepartie, les Estivales en Savoie contribuent au dynamisme économique local, via le soutien à la production culturelle d'artistes et de compagnies savoyardes (env. 30 à 40% des artistes programmés sont savoyards), et en assurant des retombées économiques pour l'hôtellerie, la restauration, etc. pour loger et nourrir les 130 artistes et intermittents et le public.

Profil des Festivaliers en 2013



UN FESTIVAL ÉCO-RESPONSABLE

Depuis 2009, le Conseil général de Savoie a engagé un certain nombre d'actions visant à optimiser les impacts environnementaux du festival :

- repas biologiques pour les artistes et les équipes techniques,
- valorisation du patrimoine local, gestion des nuisances....,
- valorisation du site mobi'Savoie, qui contribue à l'organisation du covoiturage et à l'optimisation des trajets partagés,
- introduction d'une clause de consommation énergétique dans le marché du son et des lumières,
- suppression des ustensiles jetables, renforcement de la qualité du tri sélectif, limitation des éditions papier.

La carte Clés collège

Dans la dynamique du Plan ski jeunes lancé en 2006 par le Conseil général, **le Département a souhaité consolider ce dispositif et l'élargir en lançant la carte Clés collège.**

Dans le prolongement de la carte «Ton collège à la montagne» initiée en 2009, elle est destinée aux collégiens, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, scolarisés dans un établissement public ou privé en Savoie et aux collégiens résidant en Savoie mais scolarisés dans un collège d'un département limitrophe à la Savoie, soit **21 000 collégiens.**



Elle propose une offre diversifiée et évolutive d'avantages sur les activités culturelles, de loisirs, sportives et événementielles. Par exemple, la carte permet d'obtenir 50 % sur le forfait de ski alpin ou nordique, 5 euros la nuitée en refuge ou la place de cinéma, l'entrée gratuite pour les sites et musées départementaux ou encore des réductions pour les matchs des clubs de haut niveau en handball et basket.

Depuis 2013, les Instituts Médico-Educatifs peuvent également bénéficier de ce dispositif, soit 200 jeunes supplémentaires.

Dès le lancement, la Savoie a fait le choix de réaliser et de gérer la carte en interne. La plupart des services sont dématérialisés, ce qui permet de réaliser des économies financières et de papier. Le coût annuel est donc faible pour le Département (10 000 €).

Cependant, cette gestion interne requiert une coordination forte de l'ensemble des directions, afin d'identifier tous les partenariats mobilisables. C'est à la fois ce qui fait la richesse du dispositif, en permettant de proposer une offre extrêmement variée et diversifiée, et une piste d'amélioration permanente pour entretenir et créer de nouveaux partenariats.

Une limite du dispositif tient dans sa difficile évaluation. Les outils proposés par le Département ne conviennent pas forcément aux prestataires qui les utilisent. Aussi, il est difficile de déterminer précisément l'impact du dispositif sur la fréquentation.

Cette année, un travail de sensibilisation au sein des collèges va être mené, pour informer les jeunes nouveaux bénéficiaires du potentiel du dispositif. Il s'agit également de créer des nouveaux contacts avec les collèges et d'améliorer le travail en transversalité.

Une des plus values de l'outil, outre la facilitation de l'accès au sport et à la culture pour tous, son coût faible, et sa transversalité intrinsèque, est de permettre le développement de partenariats forts avec le territoire : chaque acteur s'engageant volontairement et sans contrepartie financière dans le dispositif.



Amiante : nouvelle campagne de diagnostics

L'amiante est une fibre minérale naturelle massivement utilisée pendant plus d'un siècle, dans des milliers de produits à destination industrielle ou domestique, pour ses performances techniques remarquables associées à un faible coût. Interdit en France depuis 1997, l'amiante est toujours présent dans les bâtiments construits avant cette date.

Depuis la mise en place de la première réglementation sur l'amiante, le Conseil général a réalisé des Dossiers Techniques de l'Amiante (DTA) avec un suivi réglementaire de 3 ans. Ces diagnostics, dans un souci de transparence, sont systématiquement remis aux gestionnaires ou occupants du bâtiment. De plus, lors des rénovations lourdes du bâti, le Conseil général retire ou confine systématiquement l'amiante.

Grâce à ces mesures, depuis 1997, aucune étude sur la présence d'amiante dans l'air (appelée mesure d'empoussièrement) n'a révélé de présence d'amiante au regard de la réglementation en vigueur (5 fibres par litre d'air).

Pour le Département, les objectifs sont à la fois de préserver la santé des utilisateurs des bâtiments et de léguer aux générations futures un patrimoine immobilier le plus sain possible.

En 2013, la réglementation sur l'amiante s'est renforcée : extension de la liste des matériaux à repérer, changement dans les modalités de repérage de l'amiante et de la nature des informations obligatoires contenues dans les Dossiers Techniques Amiante et renforcement du dispositif de formation.

Aussi, le Département a, dès 2013, adapté tous les diagnostics techniques amiante prévus cette année pour qu'ils intègrent la nouvelle réglementation. Le coût de ces diagnostics a été de 70 000€ pour les collèges et 35 000 € pour les autres bâtiments.

De plus, le Conseil général a intégré les nouvelles mesures liées au confinement des travaux, notamment dans les rénovations des collèges P. Grange et Ugine. Les surcoûts de ces mesures sont respectivement de 250 000 € et 200 000€.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation pose de nombreuses problématiques.

Tout d'abord, le Département avait prévu des mesures de recouvrement sur des dalles contenant de l'amiante. Or, la nouvelle réglementation impose aux entreprises qui réalisent ces travaux d'obtenir une certification. A ce jour, aucun prestataire ne dispose de cette accréditation. Le Département ne peut donc plus assurer la maintenance courante de ses ouvrages.

Par ailleurs, les nouveaux diagnostics peuvent aboutir à la préconisation de mesures de retrait immédiat. Or, ce même diagnostic ne permet pas de chiffrer le coût de ces mesures de retrait. Le Département se retrouve donc dans une situation d'incertitude de dépenses, alors même que ses ressources se raréfient.

Enfin, la nouvelle réglementation, en introduisant des contraintes fortes sur l'amiante, ne comporte pas une vision stratégique, transversale et globale du bâti. Lorsqu'une intervention a lieu pour retirer ou confiner de l'amiante, il convient également de s'assurer des conformités incendie, handicap, de la performance thermique et phonique des matériaux... Autant d'enjeux qui s'entrecroisent et qui doivent nécessairement être étudiés dans leur globalité, pour ne pas multiplier les interventions ponctuelles et afin de laisser aux générations futures un patrimoine bâti durable.

En 2014, le Département va étendre les diagnostics amiante aux bâtiments qui jusqu'à présent étaient jugés indemnes de ce matériau. De plus, des mesures d'empoussièrement vont être réalisées dans certains bâtiments pour confirmer ou infirmer la nécessité d'engager des travaux de retrait de l'amiante.

PROMOUVOIR LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Le développement durable est défini comme « *un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* »³.

Un développement humainement et socialement durable doit garantir aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être pour tous et renforcer les liens entre les êtres humains, les sociétés et les territoires.

Il requiert donc d'agir, ici et maintenant, afin de lutter contre les grandes précarités, de diminuer les inégalités aussi bien sociales, territoriales que professionnelles.

LES OBJECTIFS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

- Compter 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés
- Réduire d'un tiers la pauvreté en France
- D'ici 2020, rénover les 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie
- Garantir l'accessibilité à tous des transports et des établissements recevant du public à l'horizon 2015
- Construire 60 000 places supplémentaires en crèche d'ici à 2016

2013 : Adoption du nouveau schéma de cohésion sociale

L'élaboration d'un schéma de cohésion sociale est partie d'un double constat :

- un manque de lisibilité sur la politique du Conseil général en matière d'insertion, en interne et auprès des partenaires,
- l'obligation, avec le passage au RSA, d'élaborer un pacte territorial d'insertion, et donc la nécessité d'avoir un cadre clair pour l'intervention du Département.

La délégation de la cohésion sociale a donc élaboré un schéma de cohésion sociale, en se basant sur le modèle des schémas petite enfance, personnes âgées ou handicap qui existent dans les autres directions départementales.

Cette démarche est une démarche volontaire et novatrice.

Ce schéma a été élaboré en concertation avec les partenaires. Sur la base d'un diagnostic partagé, des groupes de travail se sont réunis pour rédiger un plan d'action autour de 3 axes : l'accès au droit, l'accompagnement et la coordination avec les partenaires départementaux.

LES ACTIONS PHARES 2013 EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

- ⊙ Le plan culture et lien social
- ⊙ Le soutien aux projets d'insertion par le maraîchage
- ⊙ La politique de recrutement des contrats aidés dans les EHPAD
- ⊙ Une politique volontariste en faveur de l'emploi et l'intégration des personnes handicapées : la convention AGIR'H/Cap emploi

³ Rapport de la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le développement « Notre avenir à tous », 1987

L'ACTION DÉPARTEMENTALE

Le Département est le chef de file en matière d'action sociale. Par ses compétences et sa proximité avec les habitants, le Conseil général de la Savoie soutient les Savoyards tout au long de leur vie : protection maternelle et infantile, protection de l'enfance et de la jeunesse, accompagnement social d'aide au retour à l'emploi ou d'accès au logement, allocation personnalisée d'autonomie pour les plus de 60 ans... Le Département conduit dans ce domaine une politique volontariste pour créer les conditions d'une offre permettant de répondre à la demande de logements sociaux et garantir un logement aux populations les plus en difficulté.

Sur cette thématique, le Département va au delà des compétences réglementaires, en se fixant des objectifs structurants qui concourent au développement durable :

- assurer un niveau de cohésion sociale élevé,
- renforcer la solidarité intra et intergénérationnelle ainsi que l'équilibre et l'équité entre les territoires.

En adoptant le Plan Climat Energie Territorial, le 24 juin 2013, le Département s'est également engagé à lutter contre la précarité énergétique. Cet engagement se traduit par exemple par la mise en place dès 2013 de formation des travailleurs sociaux sur le thème de la précarité énergétique.

Ces objectifs sont poursuivis avec une préoccupation constante d'assurer et de favoriser l'accès aux droits notamment dans le cadre de la délivrance des prestations. Les actions sont développées avec pour ambition de répondre au plus près au besoin des savoyards (connaissance fine des publics grâce notamment aux analyses des besoins sociaux et grâce à la territorialisation de ses services).

L'intervention du Département s'inscrit dans les orientations fixées par des schémas départementaux et des plans.

Pour le Département, la culture est aussi un vecteur essentiel de cohésion sociale. La politique de notre

collectivité dans ce domaine vise à favoriser son accès au plus grand nombre permettant ainsi la réduction des inégalités tant sociales que territoriales.

La cohésion et le bien-être des savoyards passent également par la politique départementale du logement, qui s'implique dans les domaines du handicap, du vieillissement et de l'accès à tous pour un logement décent et à prix abordable.

Enfin, plusieurs secteurs d'intervention ne semblent pas concernés directement par cette finalité et pourtant, œuvre pour améliorer la cohésion entre les territoires et les générations.

Par exemple, la gestion patrimoniale recouvre une dimension intergénérationnelle. Le niveau d'entretien et de maintenance d'aujourd'hui conditionne la qualité du patrimoine qui sera légué aux générations futures.

LES CHIFFRES CLÉS EN SAVOIE

- Taux d'emploi des personnes handicapées : 5,54% (2012) 5,22 % (2011).

○ Taux de pauvreté à 60 % de la médiane en 2009 est de 9.6%. Il a augmenté de 2,7% entre 2006 et 2009. La Savoie est un des Départements où ce taux est le plus faible (91^{ème} sur 96).

○ En juin 2013, la Savoie comptait 6 500 bénéficiaires du RSA, soit 4,43% de plus qu'en juin 2012.

○ Le rapport entre la population de 65 ans et plus et la population de 15 à 64 ans va passer de 25,1% en 2006 à 38,9% en 2030.

QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2014

- l'adoption du schéma Personnes Handicapées (DPAPH)
- la mise en œuvre du Schéma départemental cohésion sociale et du Pacte territorial d'insertion (DDCS)
- la signature de 7 CTS de 3ème génération (DGAPT SDLE)
- la réalisation de l'observatoire départemental de l'habitat (DGAA-SG)
- projet de mise en place d'un atelier restauration et de l'estime de soi, préalable à l'insertion professionnelle (DT Albertville)
- mise en place d'une expérimentation sur l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics (DAFJ/mission DD/DGAVS)

Depuis novembre 2011, le Département mène une réflexion pour améliorer la cohérence et l'articulation entre les dispositifs sociaux et culturels mis en place pour permettre à tous l'accès à la culture. Le plan culture et lien social a pour but de donner à voir la cohérence de ces actions et d'asseoir la méthodologie de travail entre les deux pôles. Ce plan sera présenté à l'Assemblée Départementale courant 2014.

Il s'agit dans un premier temps de faire un diagnostic des actions et des partenariats existants dans ce domaine. Dans un deuxième temps, la direction de la culture apporte un soutien aux directions de la DGAVS en terme de mise à disposition de ressources (proposer des artistes, les insérer dans le tissu culturel local, mettre en lien les acteurs du territoire et apporter un soutien financier aux projets. Ce travail de coordination se fait au sein des comités d'actions culturelles qui fédèrent, à l'échelle de l'agglomération ou du canton, l'ensemble des acteurs des milieux sociaux, médico-sociaux, sanitaires et culturels. A ce jour, il y a 10 comités d'actions culturelles en Savoie.

Un des objectifs de ce plan est de favoriser l'accès à tous à la culture, de créer des instances et des lieux de gouvernance autour de la culture et du social et de créer une transversalité entre les deux mondes professionnels. Il s'agit également de soutenir la production culturelle en fournissant un complément d'heures à des artistes ou des compagnies.

En 2013, ce plan s'incarne dans le travail effectué au CPAS de Cognin. Après avoir réalisé un état des lieux des pratiques culturelles des bénéficiaires du RSA, les agents du Département ont menés deux actions concrètes d'animation :

- La venue d'une conteuse et d'un accordéoniste lors de permanence de PMI,
- Lors de la distribution alimentaire, un travail effectué avec un cuisinier écrivain et comédien, avec les bénéficiaires, les bénévoles et les assistantes sociales.

Le lien entre culture et insertion se trouve aussi dans la mobilisation des PACTES/Publics empêchés (60 000 à 80 000€ par an).

Enfin, en 2013, le Département assure des missions culturelles au-delà du champ d'action sociale du CG, en menant par exemple un travail avec les hôpitaux ou les prisons.

En 2014, outre la mise en œuvre du plan culture et lien social, les directions vont organiser une formation des agents de la DDC et DGAVS sur le thème : « porter la culture dans le domaine du social de la santé et de la jeunesse. » (avril 2014).

Le soutien aux projets d'insertion par le maraîchage

Dans le cadre du plan départemental d'insertion, le Conseil général apporte un soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Parmi ces structures, plusieurs chantiers d'insertion portent sur l'agriculture et le maraîchage, comme par exemple, les Triandines (Cognin), le Corty (Aix les Bains) ; Terres solidaires, ou encore Solid'art (Maurienne).

En matière d'agriculture, le Conseil général soutient également la création d'ESAT, pour permettre l'insertion par le travail des personnes handicapées.

Enfin, un travail a été engagé avec la MSA et la Chambre d'Agriculture, pour soutenir les agriculteurs qui peuvent basculer ponctuellement dans le dispositif RSA. Le Conseil général soutient l'activité d'assistantes sociales à la MSA dont le rôle est d'apporter une expertise sociale et économique aux agriculteurs en difficulté. Par ailleurs, le Département peut choisir de maintenir le dispositif RSA au-delà des délais légaux pour permettre aux agriculteurs de consolider leurs reprises d'activités.

Cette action permet au Département de favoriser l'insertion d'un public en difficulté et notamment des bénéficiaires du RSA. Il s'agit également d'utiliser la ressource économique qu'est l'agriculture pour former à un métier. Il s'agit enfin de soutenir la filière agricole en assurant la montée en compétence d'une main d'œuvre formée et de plus en plus qualifiée.



La politique de recrutement des contrats aidés dans les EHPAD

La Savoie compte 52 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Depuis longtemps, ces structures ont recours à des contrats aidés dans le cadre de leur politique de recrutement. Ce domaine d'activité est en tension sur le marché de l'emploi : les structures ont des difficultés à trouver du personnel.

Constatant cela, il a été décidé de mettre en place un dispositif expérimental sur 2 ans pour accompagner le recrutement de personnes bénéficiaires du RSA dans les EHPAD.

Ce dispositif est porté par le Département (DDCS, DDPAPH), l'UDAF et Pole Emploi. Environ 30 emplois ont été créés sur 2 ans.

Le dispositif consiste à accompagner les bénéficiaires du RSA en leur apportant une formation et un suivi spécifique. Le Département prend quant à lui à sa charge et à titre dérogatoire, le reliquat du coût du poste.

Ce dispositif contribue à favoriser l'insertion de personnes bénéficiaires du RSA. Le bilan de 2 premières années d'expérimentation est très positif. Plusieurs bénéficiaires de ces contrats ont accédé à un emploi permanent ou engagé une formation qualifiante.

De plus, ce partenariat a permis de développer les liens entre le Conseil général, les EHPAD et Pôle Emploi. Ces liens contribuent à créer une culture de travail commune, à augmenter le niveau de connaissance des dispositifs réciproques et à améliorer l'accompagnement des personnes en contrats aidés.

Enfin, il s'agit de promouvoir la formation vers des emplois locaux et de proximité, qui connaissent une forte demande.

Aujourd'hui, le Département réfléchit à l'opportunité de reconduire ce dispositif. Ces perspectives seront analysées au regard du bilan de l'expérimentation et de la création d'un nouveau type d'emploi aidé : les contrats d'avenir.

Une politique volontariste en faveur de l'emploi et l'intégration des personnes handicapées : la convention AGIR'H/CAP emploi

Le Département de la Savoie mène une politique volontariste en faveur de l'emploi et de l'intégration des personnes handicapées. La volonté de la collectivité est d'atteindre voire de dépasser l'obligation légale de 6% qui lui est faite. Le taux d'emploi des personnes handicapées est de 5.7% en 2013. Pour cela le Conseil Général de la Savoie s'appuie notamment sur deux structures : agir'H et Cap emploi Mont Blanc.

Agir'H, l'association de Gestion pour l'Insertion par les Ressources Humaines est une association à but non lucratif, fondée en 1984. Cap emploi Savoie Mont Blanc, géré par agir'H par délégation de service public, est un service spécialisé, présent en Savoie et en Haute Savoie, chargé de l'accompagnement vers l'emploi durable des travailleurs handicapés dans le secteur privé et public.

En 2013, le Département a souhaité formaliser les actions de partenariat déjà menées avec ces 2 structures dans une convention trisannuelle signée le 22 novembre et adossée à un plan d'action.

Dans le cadre de cette convention, Cap Emploi Savoie Mont Blanc apporte au Département de la Savoie: son expertise dans le domaine de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, sa connaissance des publics Savoyards en situation de handicap et son conseil dans l'accompagnement des agents internes en situation de handicap.

Par exemple, en 2013, un cycle d'information a été mis en place. Une première conférence a eu lieu le 25 juin sur le thème : « Appréhender le handicap au travail : de qui et de quoi parle-t-on ? ». Une deuxième conférence est programmée le 5 décembre sur les « Handicaps sensoriels & types de compensations ». Une brochure sur le handicap a été publiée lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées.

En contrepartie, le Département de la Savoie permet à Cap emploi Savoie Mont Blanc d'acquérir une meilleure connaissance des métiers de la fonction publique territoriale afin de favoriser l'emploi des personnes accompagnées. En tant qu'employeur, il peut également accueillir de manière temporaire ou pérenne des personnes en situation de handicap.

Pour 2014, ces actions de formation et de sensibilisation vont se poursuivre. Une action va être menée en début d'année entre Cap Emploi et le Service emploi et compétence du CG pour mettre en place une méthode de travail transversale et partagé une même culture professionnelle.

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR

Les émissions de gaz à effet de serre sont responsables de l'augmentation des températures moyennes sur la terre et dans la mer. Les différents scénarios prévoient une augmentation comprise entre 1,4 à 5,8 °C d'ici à 2100 avec des conséquences importantes : l'augmentation du niveau des océans, le déplacement des zones climatiques, une fréquence plus élevée des conditions extrêmes. Les rapports du groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat sont sans appel : nos activités humaines provoquent ces émissions et influent sur le climat.

De nombreuses politiques conduites par le Conseil général ont un impact important en matière d'énergie et de climat, à la fois dans les politiques mises en place (transports, aménagement du territoire...) et dans la gestion du patrimoine (bâtiments, flotte de véhicules...).

LE VOTE DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL



Le Plan Climat Energie Territorial a été adopté le 24 juin 2013.

Il définit un plan d'actions avec pour objectifs de :

- ▶ réduire ses émissions de gaz à effet de serre (patrimoine et services) de 20% ;
- ▶ être exemplaire dans l'exercice de ses compétences tout en conciliant efficacité des services publics et maîtrise de l'énergie ;
- ▶ orienter ses interventions pour favoriser les actions en faveur du climat ;
- ▶ agir comme fédérateur des actions engagées sur le territoire départemental.

Mise en place du télétravail, désignation de référents climat air énergie, etc. : au total, sur les 45 actions, 25 sont en cours de réalisation ou viennent d'être lancées !

LES ACTIONS PHARES 2013 EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ⊙ Mobi'Savoie - action 2-1-1 du PCET
- ⊙ Le guichet unique pour la maîtrise de l'énergie - actions 3-2-3 et 3-4-1 du PCET
- ⊙ L'aide conditionnée à la performance énergétique pour la rénovation de logements - action 3-2-1 du PCET
- ⊙ La politique de promotion du covoiturage - action 2-2-5 du PCET
- ⊙ La valorisation énergétique des arbres en bord de route

L'ACTION DÉPARTEMENTALE

Le Conseil général s'implique depuis de nombreuses années en faveur des énergies renouvelables, au point que la Savoie est devenue un Département pilote en matière d'énergie solaire (INES, pôle de compétitivité TENERDIS). Aujourd'hui, il se mobilise dans la maîtrise de l'énergie, en favorisant notamment l'efficacité énergétique des bâtiments.

Le Conseil général finance des projets publics et ceux des particuliers pour favoriser l'efficacité énergétique et soutenir la filière "énergies renouvelables", avec notamment la mise en place d'un guichet unique pour la maîtrise de l'énergie (cf. action phare).

En matière de transport, le Département veille à anticiper et adapter les modes d'organisation des transports pour rester au plus près des besoins des usagers.

Il prend en charge l'ensemble des services routiers de voyageurs en dehors des périmètres de transport urbain (Chambéry, Aix-les-Bains, Albertville et Saint-Jean-de-Maurienne), au travers de services de cars organisés en lignes régulières, touristiques, de marché et de transport à la demande.

Le Conseil général assure également l'acheminement quotidien de près de 23 000 élèves (de la maternelle au lycée) de leur domicile à leur établissement et des actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité.

Chargé de l'entretien, de la gestion et de la construction de la voirie départementale, le Conseil général s'emploie à garantir la sécurité des usagers et la fluidité des trafics en toutes saisons. Une des quatre priorités du Département est de favoriser les modes de déplacements alternatifs et optimiser les déplacements en renforçant l'offre de déplacements doux (aménagement cyclables), en développant le covoiturage.

En interne, le Département a mis en place une politique de lutte contre les consommations énergétiques sur ses 23 000 m² de patrimoine immobilier. Il s'agit de réaliser des diagnostics de performance énergétique et d'introduire des énergies renouvelables sur son patrimoine, de mettre en place des mesures simples pour réduire les consommations d'énergie (sensibilisation, programmation,...) et d'optimiser l'occupation des surfaces bâties.

LES CHIFFRES CLÉS EN SAVOIE

- En 2012, le Département a aidé la rénovation énergétique de 693 logements. 16 706 m² ont pu ainsi être isolés.
- 77 km de véloroutes et de voies vertes étaient en service en 2012 et 150 km de bandes cyclables le long des routes départementales.
- 148 000 visiteurs sur le site de Mobi'Savoie

QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2014

- En matière touristique, développer les transports collectifs fond de vallée – station (DGAPT)
- Restructuration des collèges d'Albertville et d'Ugine (DBMG)
- Réalisation d'une chaufferie bois au collège de Saint-Michel-de-Maurienne (DBMG)
- Bilan de l'expérimentation sur le télétravail (DRH)
- Mise en place d'un pool de véhicules mutualisés à l'Adret (DGAA-SG / DR)

Mobi'Savoie a été mis en ligne en 2009. Il s'agit d'un site informatif sur les réseaux de transport, doté d'un calculateur d'itinéraire et hébergeant un site de covoiturage. Le site a permis la création, pour le réseau de transport départemental, d'une centrale d'appel et le développement de la vente en ligne.

Les objectifs du Département sont d'accroître la fréquentation des transports en commun en facilitant l'accès à l'information multimodale et aux modes de transports alternatifs et de limiter ainsi les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

La création de Mobi'Savoie s'est faite grâce à la mobilisation de nombreux partenaires. La Région, Chambéry Métropole, la CALB, la CORAL, la communauté de commune Cœur de Maurienne, Montmélian, le CG 74 et 38 fournissent au Département les données relatives à leurs transports collectifs pour l'actualisation du calculateur.

Entre septembre 2009 et août 2012, le nombre de visiteurs a été multiplié par 3, passant de 46 700 à plus de 148 000 visiteurs par an.

Pour la fin de l'année 2013, une version mobile du site de covoiturage va être lancée.

Pour les années à venir, les aires de covoiturages apparaîtront sur le site de Mobi'Savoie au fur et à mesure de leurs réalisations.



L'ABONNEMENT COMBINÉ

Depuis 2010, le Conseil général a mis en place un abonnement combiné. En ajoutant 10 € au prix de l'abonnement mensuel Belle Savoie Express, un voyageur peut bénéficier de l'abonnement mensuel sur le réseau STAC ou ONDEA.

Entre 2011 et 2012, le nombre de voyageurs bénéficiant de ce tarif a presque été multiplié par deux, passant de 122 à 225 Pass vendus.



Le guichet unique pour la maîtrise de l'énergie

Actions 3-2-3 et 3-4-1 du PCET

Le Département apporte un soutien financier au secteur privé pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie et l'installation d'équipements de chauffage ayant recours aux énergies renouvelables via le dispositif du Guichet unique pour la maîtrise de l'énergie. Il s'agit d'un service public destiné à tous : propriétaires occupants et bailleurs, entreprises (PME), associations, agriculteurs.

Les actions 3-2-3 et 3-4-1 visent pour la première, à harmoniser les différents dispositifs de soutien à l'amélioration de l'habitat (Guichet unique et Plan logement) et pour la seconde, à renforcer l'efficacité de l'action financière départementale en ciblant la performance énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En 2013, dans un souci d'amélioration de la lisibilité et de la cohérence entre dispositifs, le Conseil général a décidé de rassembler dans un même dispositif (celui du Guichet unique pour la maîtrise de l'énergie) la gestion de l'ensemble des aides liées à l'énergie simplifiant ainsi les démarches administratives et permettant une meilleure prise en compte de la précarité énergétique.

Dès le 1^{er} janvier 2014, le Guichet unique s'articulera donc autour de deux volets :

- le soutien des travaux liés à la précarité énergétique, dans les conditions techniques et d'accès liées au revenu fiscal des demandeurs fixées dans le cadre du programme «Habitez mieux» ; les objectifs définis par l'ANAH étant une amélioration minimum de 25% de la performance énergétique de l'habitat pour des populations aux revenus modestes,
- le soutien des travaux liés à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables, dans les conditions techniques et d'accès liées au revenu fiscal fixées par le Conseil général ; les objectifs définis par le Département étant d'atteindre des niveaux de performance énergétique dans la rénovation comparables à ceux imposés par la réglementation thermique dans le neuf et de garantir un accès aux couches moyennes de la population.

Les objectifs du Guichet unique pour la maîtrise de l'énergie sont :

- d'avoir un rôle actif et incitatif dans la décision des maîtres d'ouvrages privés d'entreprendre des travaux d'économies d'énergie ou d'installer des équipements ayant recours aux énergies renouvelables. Il s'agit ainsi de lutter contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre,
- de renforcer l'accompagnement des ménages les plus modestes afin de lutter contre la précarité énergétique,
- de stimuler la filière économique locale autour de l'éco-construction et des énergies renouvelables.

En 2012, 627 projets privés ont été soutenus (dont 693 logements rénovés sur le plan thermique). Cette subvention a un effet levier sur le dynamisme des entreprises du bâtiment : le gain économique pour le territoire en termes d'investissements représente un montant de 21 604 439 € pour une enveloppe de subvention départementale de 773 951 €.



La politique de promotion du covoiturage

Action 2-2-5 du PCET

Promouvoir le covoiturage répond à un double enjeu. D'une part, pour lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air, le Département a mis en place une politique de promotion des transports durables.

D'autre part, il s'agit de répondre à un enjeu de sécurité routière, en aménageant des aires de covoiturage à proximité immédiate du réseau routier départemental pour réguler les pratiques sauvages.

La politique de covoiturage comporte trois volets complémentaires :

- ▶ mise en relation des personnes par l'intermédiaire du site internet «Mobi'Savoie covoiturage» www.savoiecovoiturage.fr permettant de rapprocher l'offre et la demande ;
- ▶ sensibilisation des usagers avec une communication active et régulière ;
- ▶ création d'aires de stationnement dédiées à la pratique du covoiturage.



Le 2 juillet 2012, le Département a adopté de schéma directeur de covoiturage. Depuis, le Département consacre environ 50 000€ chaque année à l'investissement dans de nouvelles aires de covoiturage.

Une première aire de covoiturage a été réalisée au carrefour de Pont-Royal entre les routes départementales (RD) 1006 et 1090 à Chamousset.

La seconde réalisation est celle de Bois plan à La Ravoire, à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier du Granier. Cette aire est déjà saturée. Le Département envisage de doubler sa capacité dès 2014.

Une 3^{ème} aire est en projet à Grésy sur Isère et devrait être réalisée d'ici la fin de l'année. Ce projet a rencontré une difficulté liée aux procédures environnementales, alors même qu'il a pour objectif de réduire les impacts sur l'environnement dus au stationnement sauvage, et de lutter contre le changement climatique.

L'aide conditionnée à la performance énergétique pour la rénovation de logement

Action 3-2-1 du PCET

Avec la mise en place en 2005 de son Plan Logement, le Conseil général a affirmé et renforcé son action afin d'améliorer la situation de l'habitat dans le département. L'aide à la construction de nouveaux logements sociaux, la rénovation des parcs publics et privés, l'amélioration énergétique, l'adaptation des logements au vieillissement et l'appui aux publics les plus fragiles constituent les axes majeurs de l'intervention envisagée.

A l'origine, cette politique volontariste avait pour objectif de permettre la mise en service de 1000 logements sociaux par an, pour 2/3 réalisés par des bailleurs sociaux publics et pour 1/3 réalisés par des bailleurs privés.

En 2005, 12 millions d'euros étaient consacrés au plan logement. En 2013, 3,5 millions d'euros ont été programmés. A ce jour, le Département de la Savoie finance les projets de constructions neuves en fonction de la surface utile et selon le type de conventionnement à hauteur d'environ 100 € le m² pour les PLUS et 150 € le m² pour les PLAI. Ce montant d'aide, l'un des plus fort en Rhône-Alpes, a eu un réel effet levier que la qualité de la production de logements depuis 2005. Par ailleurs, la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux constitue également un axe important d'intervention pour le Département.

Les contraintes budgétaires rencontrées ces dernières années ont obligé le Département à s'interroger sur le versement de ces aides et à renforcer les conditions sociales et environnementales tant dans le parc privé que public.

En 2013, les conditions d'éligibilité des aides en faveur des particuliers ont été modifiées afin d'améliorer la lisibilité des dispositifs et de les harmoniser :

- dans le cadre de l'amélioration du logement liée au handicap ou au vieillissement, le Département a harmonisé son intervention avec celle de l'ANAH,
- dans le cadre des travaux de performance énergétique ou de lutte contre la précarité énergétique, le Département a également harmonisé son intervention avec celle de l'ANAH et a fusionné les différentes aides dans le guichet unique pour la maîtrise de l'énergie (cf. action phare).

En 2014, pour la réhabilitation, le Conseil général va mettre en place des appels à projet, conditionnés à la fois par les performances sociales du logement (équilibre loyer / charge...) et par les performances thermiques.

La valorisation énergétique des arbres en bord de route

Le Département est propriétaire d'arbres à proximité du domaine routier. Il effectue périodiquement un entretien de ces boisements. Depuis 2008, des initiatives partenariales entre la Direction des Routes, la Direction des Territoires et le SISARC ont été menées pour valoriser ce bois dans des circuits économiques.

En 2013, 135 tonnes de platanes, contaminés par le chancre coloré, ont été abattus et vendus à l'usine Cascades en tant que combustible. La valorisation économique du bois a procuré une recette de 6 750€ au Département.

De même, dans le cadre de l'entretien de la RD 80 en Maurienne, le Département a vendu 45 m³ de mélèze de qualité « bois de sciage » et 30 tonnes de bois énergie.

Ces initiatives, encore anecdotiques, contribuent à la valorisation économique d'un déchet et la promotion de la filière bois (énergie, construction...). Plusieurs pistes d'amélioration pourront être envisagées en étudiant notamment la possibilité d'étendre cette opération à d'autres territoires et pour d'autres déchets (broyat,...).



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

Pour beaucoup, l'environnement reste encore la porte d'entrée du développement durable. S'il en est un des piliers, il ne peut être dissocié des enjeux économiques et sociaux d'un territoire. En effet, les biens et services apportés par la biodiversité (alimentation, matières premières, épuration...) sont innombrables et pour la plupart irremplaçables. A ce titre, la biodiversité est une composante majeure de la durabilité des sociétés humaines.

Chaque année, 62 milliards de tonnes de ressources (minerais, bois, métaux, ...) sont extraites dans le monde⁴. Ces volumes ont augmentés de 65% depuis 25 ans.

Si nos activités et nos modes de vie exploitent massivement des ressources naturelles non-renouvelables, ils génèrent d'importantes quantités de déchets avec un impact direct sur la biodiversité et les milieux. La perte en biodiversité ne concerne pas uniquement la disparition de grands mammifères emblématiques, mais bien tous les services rendus par la nature : productivité des sols, pharmacopée...

L'eau est également un bien commun de l'humanité qu'il convient de préserver car elle est soumise à de nombreuses pollutions interdisant certains usages, notamment pour l'alimentation humaine ou animale.

En l'absence de prise de conscience et de modification de nos comportements, les nombreuses atteintes actuelles aux ressources et milieux naturels compromettent la capacité des générations futures à subvenir à leurs propres besoins.

LES OBJECTIFS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

- Stopper la perte de la biodiversité sauvage et domestique.
- Assurer la protection des 500 captages les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et produits phytosanitaires.
- D'ici 2015, atteindre un bon état écologique pour 66 % des masses d'eaux.
- Avant 2020, mettre sous protection forte au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain.
- Acquérir et préserver 20 000 hectares de zones humides.
- Dès 2010, viser 15 microgrammes au m³ (15 µG/m³) de particules fines dans l'air et les atteindre obligatoirement en 2015.
- D'ici 2013, réduire de 30 % les émissions de particules fines dans l'air et diminuer les émissions dans l'air et dans l'eau de six substances toxiques.

LES ACTIONS PHARES 2013 EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ⊙ L'appel à projet "Constitution de réserves foncières stratégiques à long terme"
- ⊙ L'Observatoire Savoyard de l'environnement
- ⊙ La surveillance et la prévention des maladies en santé animale 2012 - 2013 : illustration d'une problématique commune (élevage/ faune sauvage/ santé publique), la Brucellose
- ⊙ Les grands sites départementaux
- ⊙ Des forêts de protection contre les avalanches.
- ⊙ Le soutien à l'intégration du développement durable dans la restructuration des refuges de montagne
- ⊙ La politique zéro pesticide sur les routes départementales
- ⊙ La lutte contre les espèces exotiques envahissantes

⁴ Source : rapport de l'OCDE, novembre 2012

L'ACTION DÉPARTEMENTALE

Nos actions dans ce domaine touchent notamment :

► à la gestion de l'eau

Depuis 40 ans, le Département a placé l'eau au cœur de sa politique environnementale. Elle s'est consolidée par la création de services associant aides financières et assistance technique aux collectivités. Les objectifs de cette politique sont de :

- o Soutenir les investissements des collectivités en matière d'assainissement collectif, d'alimentation en eau potable et de réalisation de schémas directeurs.
- o Développer un programme de recherche en eau et une stratégie de préservation de la ressource.
- o Entretenir et restaurer les cours d'eau et veiller à la protection des milieux aquatiques.
- o Participer aux programmes et opérations de prévention des risques d'inondation.

Depuis 2013, le Département a élargi son champ d'action en affirmant son rôle d'animation du territoire. Des journées techniques sont mises en place pour favoriser la création d'un réseau départemental sur les questions de l'eau et de l'assainissement et faire partager les bonnes pratiques et les expériences. La première journée thématique sur l'eau potable a eu lieu le 1^{er} octobre 2013.

► à la gestion du domaine routier

Le Département a développé une politique d'entretien responsable du domaine routier. Elle passe notamment par la mise en place depuis 2008 d'une politique zéro pesticide (cf. action phare). Le Département travaille également sur le déneigement (cf. action phare), sur le recours à des processus moins énergivores pour la construction ou la réhabilitation de voies (enrobés tièdes, enduits...), sur le recyclage des panneaux de signalisation, ou encore sur le recours au génie végétal (cf. action phare).

Cette politique est en cours de rénovation dans le cadre d'un travail transversal et collaboratif.

► à la mise en œuvre d'une politique des espaces naturels

Elle s'articule autour de plusieurs dispositifs :

- o les programmes grands sites (cf. action phare)
- o le soutien aux associations œuvrant pour la protection et la sensibilisation aux espaces naturels
- o la préservation du foncier dans les documents d'urbanisme et la constitution de réserves foncières stratégiques (cf. action phare).

LES CHIFFRES CLÉS EN SAVOIE

- 2 645 espèces végétales ont été observées en Savoie sur 6 500 connues sur le territoire français, 2 023 espèces animales, dont 73 mammifères, 242 oiseaux, 1 229 papillons.
- Le département de la Savoie compte 18 sites classés Natura 2000 pour une superficie totale de 107 441 hectares, soit 17% de sa surface.
- L'agriculture savoyarde a perdu 348 ha/an de 1999 à 2009, dont 128 ha au profit des espaces naturels et 220 hectares par l'artificialisation des sols.
- En 2009, 100,25 millions de m³ d'eau ont été prélevés, dont plus de la moitié pour l'usage des ménages savoyards.

► à la préservation de la biodiversité

Par anticipation sur les lois « Grenelle », le Département mène depuis 2009 une politique en faveur des corridors biologiques. Elle consiste à rétablir des continuités écologiques interrompues par le réseau routier départemental et réaliser un

inventaire départemental des trames vertes et bleues.

Dans ces démarches, le Département de la Savoie s'appuie sur l'expertise technique du Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Savoie (ex Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie - CPNS).

Cette politique s'est concrétisée, par exemple entre 2011 et 2013, par la réalisation de 4 passages inférieurs pour la faune sur des routes départementales.

La préservation de la biodiversité passe également par la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, intégrée dans les missions des services départementaux depuis 2005 (cf. action phare).

QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2014

- Mise en place physique des îlots de sénescence dans les forêts départementales (PNR du massif des Bauges + ONF) (DGAPT)
- Mise en place d'un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires - PDESI. Relatif aux sports de pleine nature (DGAPT)
- Projet de plan de gestion des sites palafittiques (cités lacustres néolithiques et environnement des lacs) classés au patrimoine mondial de l'UNESCO (DAPM)

L'appel à projet "constitution de réserves foncières stratégiques à long terme"

Entre 1999 à 2009, l'urbanisation a consommé 2 196 hectares en Savoie. Au-delà de ce chiffre qui sous-entend une érosion constante des espaces agricoles et naturels au profit des espaces artificialisés, c'est surtout le rythme d'artificialisation des sols, soutenu par une croissance de la population forte, qu'il importe de noter.

Pour réduire cette consommation d'espace afin de préserver les espaces naturels et l'activité agricole, le Département a mis en place une stratégie. Elle s'est concrétisée, dans les CTS 1^{ère} et 2^{ème} génération, par la réserve de 10% de l'enveloppe à de l'acquisition foncière.

En 2012, pour compléter ce dispositif, le Département a fait figure de précurseur en lançant le **1^{er} appel à projet de constitution de réserves foncières stratégiques à long terme (minimum 15 ans)**. Cet appel à projet incite les collectivités à engager une réflexion à long terme sur leur foncier et à réserver des espaces dans les zones agricoles, naturelles ou à urbaniser.

Financièrement, le Département soutient les frais de portage à hauteur de 3% par an. L'enveloppe maximum est de 10 000 € par opération. Une enveloppe de 100 000 € a été votée par l'Assemblée Départementale. **En 2012**, la mission aménagement a instruit 10 dossiers, pour **un montant de 56 493 €, et 94 519 m² de foncier réservé.**

Cet appel à projet contribue aux objectifs de développement durable, en assurant une préservation des territoires savoyards et en accroissant la capacité des collectivités à anticiper les évolutions à venir, liées à la démographie, aux évolutions sociales ou économiques ou au changement climatique. Il est cependant dépendant du contexte économique local qui conditionne le nombre de transactions réalisées chaque année.

L'Observatoire Savoyard de l'Environnement

Véritable état des lieux de l'environnement en Savoie depuis 1993, l'Observatoire Savoyard de l'Environnement est le fruit d'un travail partenarial entre de nombreux organismes. En 2013, il a été entièrement dématérialisé : www.ose73.fr



Il se compose de données (indicateurs) suivies tous les ans et de dossiers d'actualités, accessibles par thématique, puis par année. Les thématiques traitées sont :

- ▶ les déchets,
- ▶ le climat,
- ▶ l'air,
- ▶ l'eau,
- ▶ la gestion de l'espace,
- ▶ l'énergie

Piloté par la Direction de l'environnement et du paysage, l'observatoire est élaboré par des groupes de travail thématiques qui se réunissent une fois par an. Chaque année, une cinquantaine de partenaires est mobilisée.

Par cet observatoire, le Conseil général participe à la diffusion de l'information en matière d'environnement. Il construit un réseau de partenaires autour de cette thématique et contribue à l'enrichissement des connaissances sur son territoire.

Le portail de l'environnement en Savoie, administré avec l'Etat, a permis de mutualiser un certain nombre de données et de renforcer la complémentarité entre les observatoires des 2 partenaires.



Les grands sites départementaux



Depuis 1986, les Grands sites départementaux sont des espaces de nature emblématiques des paysages savoyards, très souvent victimes de leur succès. Ainsi, le Département souhaite protéger ces «espaces naturels sensibles» par la maîtrise et l'organisation de leur fréquentation touristique. Il s'agit donc d'outils répondant à une double ambition de valorisation et de protection des paysages.

On compte aujourd'hui en Savoie 27 Grands sites départementaux.

Avec un budget global de l'ordre de 100 à 150 K€ par an, chaque opération Grand site réalisée sous maîtrise d'ouvrage locale bénéficie d'une participation financière du Département plafonnée au taux de 50% pour les acquisitions foncières et de 80% pour les études et aménagements.

Les actions ainsi cofinancées portent principalement sur le nettoyage des sites, la mise en souterrain des réseaux secs, l'aménagement d'aires de stationnement et d'équipements d'accompagnement, ainsi que la création et la réhabilitation de sentiers et/ou de signalétique.

Aujourd'hui, le programme des Grands sites départementaux totalise vingt-trois sites réhabilités ou en cours de réhabilitation, dont :

- ▶ 3 programmes finalisés ces dernières années : Forts de l'Esseillon en 2010, col du Galibier et col de la Croix de Fer,
- ▶ 2 programmes finalisés en 2013 : col du Mont-Cenis et vallon de Tamié,
- ▶ 4 programmes complémentaires seront finalisés prochainement : cirque de Saint Même, grottes des Échelles, col de la Madeleine et lac Saint André,
- ▶ 2 programmes à l'étude : lac de Ste Hélène et tours de Montmayeur.



Des forêts de protection contre les avalanches

Avec 1/3 des routes départementales à plus de 1000 m d'altitude, la protection des biens et des personnes aux avalanches est un enjeu central pour le Département. Depuis 2006, le Département s'était tourné vers les techniques de génie végétal pour stabiliser les glissements de terrain. En 2007, sous l'impulsion d'un programme européen Alcotra, il a développé des techniques de revégétalisation pour protéger la population et les biens des avalanches.

Les grands principes de fonctionnement sont :

- ▶ d'implanter et gérer la forêt pour stabiliser le manteau neigeux,
- ▶ structurer la forêt pour renforcer son rôle de protection,
- ▶ protéger les jeunes plants en stabilisant le manteau neigeux par un modelage du terrain et la pose de trépieds en bois.



3 expérimentations ont été réalisées à Celliers (RD 213), à Notre-Dame de Bellecombe (RD 218B) et à Villard sur Doron (RD 123).

Le coût de ces projets est d'environ 10 € le m², soit 2 à 3 fois inférieur au coût d'une technique de génie civil. Sur le long terme, ces projets ont un coût faible car ne nécessitent plus d'entretien après quelques années.

En matière de préservation de l'environnement, outre la protection contre les risques naturels, la protection biologique permet une meilleure intégration paysagère des dispositifs paravalanches. De plus, elle assure un rôle de protection du milieu de vie de la faune et de la flore.

Conscient de sa responsabilité en tant qu'acheteur public, le Département veille à ce que le bois utilisé pour les trépieds et le bois planté soient systématiquement issus d'essences locales.

La seule contrainte de ce dispositif tient dans l'interdiction du pâturage sur les sites revégétalisés, en attendant que les jeunes pousses soient arrivées à un certain stade de croissance.

L'efficacité est prouvée dès la première année de mise en œuvre. Le projet a d'ailleurs donné lieu à plusieurs publications, diffusées en France, en Suisse et en Italie, pour faire partager ce retour d'expérience.

Pour 2014, la Direction des routes envisage de compléter les ouvrages sur la route permettant l'accès à Tignes (RD 87A). De plus, un marché à bon de commande de génie végétal va être passé pour faciliter le recours à cette technique.

Le soutien à l'intégration du développement durable dans la restructuration des refuges de montagne

La Savoie compte une cinquantaine de refuges. Ils ont deux vocations : accueillir les touristes durant l'été notamment et assurer un service d'intérêt général en offrant un abri en milieu de montagne.

La réhabilitation d'un refuge doit faire face à des contraintes fortes :

- ▶ l'altitude et le climat, qui limitent les temps de chantier, restreignent les accès aux sites et génèrent des surcoûts élevés,
- ▶ la biodiversité riche des sites, souvent classés, qui doit être protégée durant le temps de chantier et le fonctionnement du refuge,
- ▶ l'absence de réseaux : eau, électricité, ... qui nécessite de favoriser la recherche d'autonomie et d'économie,
- ▶ une activité saisonnière et peu lucrative.



En 2006, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Tourisme, le Département a réalisé un état de l'offre touristique en Savoie. Il a alors fait le constat de la dégradation de la qualité des refuges et de leur fréquentation, notamment en comparaison avec la concurrence internationale suisse ou italienne.

Dans ce contexte, le plan tourisme a permis la mise en place d'un appel à projet permettant de financer jusqu'à 50% les travaux de réhabilitation. Depuis 2006, le Département a aidé à la restructuration de 18 refuges. En 2013, deux ont été inaugurés : La Balme (la côte d'Aime) et Presset (la côte d'Aime).

Lors de l'élaboration des projets, le Département veille à conseiller les porteurs de projet tant dans leur dimension touristique qu'en matière d'impacts sur l'environnement.

A ce titre, les réalisations de 2013 sont particulièrement exemplaires.

A Presset, suite à la démolition du refuge existant, la reconstruction s'est faite en bois avec pierres locales ; des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques ont été installés, complétés par un poêle à bois d'agrément. Les rotations d'hélicoptères ont été limitées au maximum et des toilettes sèches ont été installées. La subvention totale du Conseil général s'est élevée à 707 337 €.

La réalisation de la Balme est, quant à elle, le fruit d'une longue réflexion. Entamée en 2004, elle s'est concrétisée en 2013 par la restructuration du refuge. Outre la réalisation d'un aménagement accessible et équipé pour les personnes handicapées, l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, de 2 poêles à bois et de toilettes sèches pour le public de passage, le refuge de la Balme a été équipé d'une petite installation d'assainissement avec la technologie des filtres à copeaux de coco. Ce système est particulièrement exemplaire et permet de gérer durablement les effluents du refuge. Le soutien du Département pour ce projet s'est élevé à 303183 €.

L'enjeu pour ces deux refuges est désormais d'assurer leur mise en tourisme et leur commercialisation, pour s'assurer de la pérennité de l'investissement dans le temps.

En 2014, les aides à la réhabilitation de refuge vont être poursuivies selon des modalités qui seront définies au travers du Programme Départemental d'Hébergements Touristiques Marchands lors du vote du budget 2014 en introduisant des conditions liées à l'environnement et au développement durable.

La surveillance et prévention des maladies en santé animale 2012 - 2013 : illustration d'une problématique commune : la brucellose

Le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires de la Savoie est un acteur incontournable de l'économie savoyarde notamment agricole. Il a pour mission de surveiller et prévenir le développement de maladies animales et ainsi in fine est un maillon essentiel dans la préservation des écosystèmes et un des garants de la protection de la santé des savoyards.

La brucellose est une maladie contagieuse des animaux d'élevage et sauvages due aux bactéries du genre *Brucella*, qui touche les bovins, les porcs, les ovins et les caprins, les chamois, les bouquetins... C'est aussi une zoonose (maladie animale transmissible à l'homme). La brucellose donne lieu à des avortements ou à un échec de la reproduction. Elle est donc à l'origine de pertes économiques importantes (avortements, pertes du lait et des produits laitiers) pour les éleveurs de vaches laitières, d'ovins, et de caprins.

L'enjeu est à la fois :

- environnemental : protéger la faune sauvage en limitant l'infection des espèces sensibles,
- social : empêcher la propagation d'une maladie potentiellement transmissible à l'homme,
- économique : le Laboratoire départemental, en vérifiant l'absence d'infection des élevages domestiques, participe au maintien du statut de la France comme « pays indemne vis-à-vis de la brucellose ».



En Rhône Alpes, le Laboratoire Départemental de la Savoie est un des seuls laboratoires, avec celui de l'Ain, à être agréé pour les analyses bactériologiques de brucellose.

En 2012, 380 recherches bactériologiques ont été réalisées dont 358 sur la faune sauvage et 23 sur cheptels domestiques pour rechercher la brucellose, 37 bouquetins ont été autopsiés dans le cadre de recherches brucelliques, le laboratoire départemental étant le seul en Rhône Alpes à disposer d'une salle d'autopsie avec niveau de confinement suffisant pour travailler des germes dits de classe 3 comme la brucellose.

Ce travail s'est prolongé au premier semestre 2013. Il a conduit à l'abattage de 197 bouquetins d'une population située en Haute-Savoie, pour éviter la contagion au sein de la faune sauvage, voir des cheptels domestiques.

En 2014, le Laboratoire Départemental poursuivra son action de surveillance et prévention des maladies animales, avec une vigilance toute particulière, autant sur les cheptels domestiques que sur la faune sauvage.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Depuis 2005, la Direction de l'environnement et du paysage (DEP) a mis en place une veille juridique et technique concernant les espèces exotiques envahissantes en Savoie. Il n'y a pas de réglementation nationale concernant ces espèces, mais en Savoie, deux arrêtés préfectoraux obligent à la lutte contre l'Ambroisie depuis 2007 et le Chancre depuis 2009.

Le Département a progressivement intensifié ses efforts pour les concentrer aujourd'hui sur 4 végétaux, en raison de leur niveau d'expansion et de leurs impacts : la Renouée du Japon, l'Ambroisie à feuille d'armoise, le Chancre coloré du Platane et la Berce géante du Caucase.

En 2013, l'action du Département s'articule autour de 3 axes :

- Le recensement

Les données disponibles sur la progression de ces plantes étaient jusqu'ici relativement disparates et parfois obsolètes. Un vaste travail d'actualisation et d'harmonisation de ces inventaires est en cours sur routes départementales, avec la mise en place d'un outil de saisie centralisé sur Savoie-Situ. Cette action permettra d'optimiser la prise en compte des espèces invasives dans la gestion des dépendances routières, d'améliorer la visibilité sur leur progression et de participer à l'effort collectif initié dans le cadre des plans national et régional santé / environnement (PNSE et PRSE2).

- La prévention

Chaque année, les agents de la DEP participent sur demande à diverses démarches de sensibilisation : cette année ils ont rédigé deux articles sur le portail de l'environnement et animé une demi-journée de formation le 21 mai 2013 auprès des élèves pépiniéristes du lycée Costa de Beauregard.

- L'expérimentation et la lutte

A Aiguebelle par exemple, les agents ont mis en place une démarche pour lutter contre la Renouée du Japon. 3 agents ont été formés. Ils interviennent sur 2 centres d'exploitation.

En 2013, ces agents ont réalisé un inventaire pour mesurer l'impact de la mise en place d'actions de lutte contre la Renouée depuis 5 ans. Les résultats sont encourageants. Les taux d'éradication varient de 50 à 90% selon les zones.

Au niveau de la direction des routes, le coût total de la lutte contre les invasives est estimé à 50 000 € en 2012, il importe de noter que cette dépense a augmenté de 10 000 € en 2 ans. Les deux principales espèces concernées sont la renouée du Japon et l'Ambroisie. La lutte consiste principalement en de l'arrachage, de la fauche, de l'enfouissement et du bâchage.

La croissance très rapide et les fortes capacités d'adaptation des espèces exotiques envahissantes suscitent parfois un sentiment de découragement chez les agents mobilisés. Leurs missions se heurtent également à une prise de conscience des enjeux qui n'est pas encore partagée par tous les gestionnaires concernés, même si ce constat sera peut-être nuancé par la mise en place cette année d'un comité départemental de lutte contre l'ambroisie.

Une piste de progrès pourrait être de mettre en place une sensibilisation auprès des acteurs du BTP notamment, et sur la question de la gestion des déchets liés aux invasives.



La politique zéro pesticide sur les routes départementales

En mars 2008, la 3^{ème} commission s'est prononcée pour l'arrêt de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des routes départementales. Au delà des enjeux liés à la préservation de l'environnement, l'objectif est de préserver la santé des agents en limitant leur exposition à des substances chimiques potentiellement toxiques.

La mise en œuvre d'une politique zéro pesticide s'est accompagnée d'une démarche de concertation avec les TDL. Un groupe de travail a été mis en place pour tester et partager les techniques alternatives aux produits chimiques. A ce jour, ces techniques consistent principalement en des interventions manuelles (débroussaillage, raclage, arrachage,...). Des expérimentations sont par ailleurs effectuées telles que la mise en place de film antivégétation sous certaines glissières de sécurité, le débroussaillage thermique (brûleur, eau chaude,...). Le Département met également en place des mesures préventives lors de la construction ou de la réhabilitation des aménagements (couverture du sol par des végétaux ou revêtements qui empêchent ou limite la pousse des mauvaises herbes, pontage de joints à l'arrière des bordures, ...).

Si les dépenses liées à l'achat de produits phytosanitaires sont passées de 16 250 € en 2007 (400 litres de produit pur) à 0 € aujourd'hui, cette politique a un coût indirect lié à l'augmentation du temps de travail nécessaire pour désherber manuellement.

Une seule dérogation existe à ce jour : l'utilisation de glyphosate est tolérée pour le traitement de la renouée du japon et de l'ambrosie (cf. action phare espèces exotiques envahissantes), ce traitement intervenant en dernière phase après fauchage(s) préalable(s).

En 2014, la Direction des routes travaille à la refonte de ses politiques d'entretien. Le zéro pesticide en sera un acquis.

Elle poursuit également un travail de communication interne et externe, pour faire partager cette politique zéro pesticide et faire accepter la présence de quelques « mauvaises herbes » au bord des routes.

PRODUIRE ET CONSOMMER DE MANIÈRE RESPONSABLE

Une production et une consommation plus responsables doivent permettre de satisfaire les besoins de la société tout en étant moins polluantes et moins consommatrices de ressources.

Il est nécessaire de pouvoir repenser les modes de production et de consommation en limitant les nuisances et les pollutions qu'ils génèrent, leurs impacts sur les milieux et sur la santé. Il s'agit, à l'instar du concept de développement durable, de concilier efficacement environnement, équité sociale et dynamisme économique.

LES OBJECTIFS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

- Réduire d'ici 2013, la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années, soit 25 kg par habitant.
- Recycler 35% des déchets ménagers et assimilés et 45% en 2015.
- Recycler 75% des emballages ménagers contre 60 % en 2006.
- Cultiver en agriculture biologique 20% de la surface agricole utile (SAU) en 2020.
- Atteindre 20% de produits biologiques dans la restauration collective publique.
- Réduire, d'ici 2018, de 50% l'usage des produits phytosanitaires contenant des substances préoccupantes et sans solution de substitution.

LES ACTIONS PHARES 2013 EN MATIÈRE DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLE

- ⊙ La promotion des circuits courts et l'introduction du bio dans les cantines scolaires
- ⊙ Le soutien à la filière bois
- ⊙ L'exploitation de la forêt par câble
- ⊙ La charte d'engagement sur le transport de bois ronds
- ⊙ Les critères développement durable dans les aides liées à l'assainissement
- ⊙ Le soutien aux démarches qualité dans les aides départementales
- ⊙ Le soutien à la filière solaire
- ⊙ L'utilisation de bouillie de sel recyclée pour l'entretien des routes - action n° 2-2-1 du PCET
- ⊙ L'utilisation de matériaux de recyclage dans les chantiers routiers - action n° 2-2-1 du PCET
- ⊙ L'incitation à une gestion dématérialisée de l'information.
- ⊙ La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges

L'ACTION DÉPARTEMENTALE

Le Département a un rôle important à jouer, d'une part pour faire évoluer ses propres comportements, d'autre part pour inciter les partenaires et les savoyards à changer leurs habitudes de consommation, en valorisant les ressources et les emplois locaux.

En interne, le Département intègre peu à peu des clauses et critères de développement durable dans les marchés publics.

Sur le territoire, le Département s'est fixé plusieurs axes d'intervention :

- Développer un tourisme durable, respectueux de l'environnement et soutenant une croissance locale

En matière de tourisme, la stratégie du Département est définie dans le cadre du schéma départemental du tourisme adopté le 24 juin 2013. Ce schéma vise plusieurs objectifs de développement durable :

- remettre sur le marché les lits froids, en veillant notamment à la rénovation des logements,
- diversifier les activités dans le temps, les publics ou les activités.

- Soutenir une agriculture de proximité pour une alimentation de qualité

Cf. action phare correspondante.

- Développer les richesses économiques en préservant l'environnement : le soutien aux filières bois et solaire

Cf. encadré et actions phares correspondantes.

- Limiter la production de déchets et leurs impacts sur l'environnement

Pilote des Plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux et des déchets liés à l'activité du BTP, le Conseil général agit pour la réduction de la production de déchets et l'augmentation de leur valorisation (recyclage, etc.). Le Département est également engagé dans un plan de prévention en partenariat avec l'ADEME.

Le Département assure un soutien technique et financier aux collectivités dans leurs actions d'optimisation de la gestion des déchets via la contractualisation d'un Pacte Déchets : subventions pour la mise en place d'actions de réduction des déchets, pour l'amélioration des déchetteries, la réhabilitation d'anciennes décharges, la mise en conformité d'installations de traitement des déchets, etc. Des actions de sensibilisation et d'incitation sont réalisées pour encourager les citoyens à produire moins de déchets et à mieux les recycler : stop-pub, éco-consommation, compostage, etc.

LES CHIFFRES CLÉS EN SAVOIE

- En 2011, chaque savoyard produisait 509 kg de déchets par an.
- 33,5% du territoire est boisé, soit une surface de 202 000 hectares: un peu plus que la moyenne française de 30% de boisement.
- En matière agricole, 9 signes de qualité (IGC, IGP, LR ...), concernant 42% des exploitations (Rhône-Alpes 37%, France 35%), valorisent fortement la production.
- 80 exploitations sont engagées dans l'agriculture biologique, soit 2% des exploitations en Savoie. En 2008, elles représentaient 1,7% de la Surface Agricole Utilisée.
- 40% des exploitations vendent au moins un produit en circuit court (Région 32%, France 18%).

QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2014

- En matière d'eau, développement des schémas de conciliation de l'usage de l'eau. (DEP)
- Mise en place d'une expérimentation commande publique durable (DAFJ/ Mission DD)
- Mise en place d'une démarche de bio nettoyage (Foyer de l'enfance)

La promotion des circuits courts et l'introduction du bio dans les cantines scolaires

12 500 collégiens Savoyards sont demi-pensionnaires. Le Département a donc pour responsabilité de leur assurer des repas sains, de qualité, et respectueux de la santé et de l'environnement.

En 2013, le Département agit sur deux volets

- ▶ l'introduction croissante des produits issus de l'agriculture biologique dans l'alimentation des collégiens, par l'atelier culinaire départemental,
- ▶ la mise en place de formation des cuisiniers des collèges à l'« écorestauration », pour les aider les équipes des collèges à travailler davantage des produits issus de l'agriculture biologique.

Cette démarche rencontre plusieurs difficultés. Légalement, le Département ne peut pas demander de produits « locaux ». Ainsi, il se voit proposer des produits issus de l'agriculture biologiques venant parfois d'assez loin (carottes bio des Pays Bas, ...). Une telle distance de transport annule la plupart des impacts positifs de l'agriculture biologiques (à l'exception de l'aspect santé)

De plus, à ce jour, l'ensemble des collèges est approvisionné via un groupement d'achat. Ce groupement est coordonné par le lycée Vaugelas et regroupe l'ensemble des collèges et des lycées de Savoie. Le volume de produit demandé est tel que la filière bio n'est pas à ce jour organisée en Savoie pour répondre aux cahiers des charges.

Enfin, le prix des produits bio est encore parfois très supérieur au prix de produits traditionnels. Recourir à des produits biologiques nécessitent donc de repenser la restauration (limiter le gaspillage, travailler des produits de saison, ...).

En 2013, le Département de la Savoie a participé à un groupe de travail, mis en place par la chambre d'agriculture dans le cadre d'un programme européen Alcotra. Ce groupe de travail rassemblait les conseils généraux des 2 Savoie, la chambre d'agriculture, des représentants des établissements scolaires (gestionnaires), des producteurs agricoles et des intermédiaires.

Il a permis de créer un dialogue entre le Conseil général, les producteurs et les fournisseurs, et chacun appréhende désormais davantage les problématiques des autres acteurs.

Il a également abouti sur la rédaction de fiche thématique pour aider la restauration scolaire à introduire davantage de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration.

Une des pistes de travail pour l'avenir serait de sortir du dispositif de groupement de commande pour les achats de l'atelier culinaire. Cela permettrait de réduire les volumes commandés et donc de favoriser l'accès d'entreprises locales aux marchés. De plus, le Conseil général maîtriserait complètement les procédures d'achat. Une telle décision nécessite d'être anticiper dans le temps. Il faudrait que le Conseil général se structure et développe ses compétences autour de l'achat de denrées alimentaires périssables.

L'action du Département s'articule autour de deux axes.

► **L'exploitation permettant d'assurer le rôle de protection des 1000 hectares de forêts départementales**

Officiellement propriétés du Conseil général depuis 1910, les forêts départementales relèvent du régime forestier et sont gérées par l'Office National des Forêts. Toutes ont un aménagement (plan de gestion) en vigueur et sont à ce jour certifiés PEFC. Les 2/3 sont en zone Natura 2000. La forêt départementale est entretenue dans une optique d'exploitation économique mais aussi de sauvegarde de la biodiversité. Chaque année, le Département vend 3 à 4 000 m³ de bois.

► **Le soutien à la filière bois**

Le Département a créé en 1991 un Fond Départemental Forestier. En 2007, suite aux Assises de la forêt et du bois, le Département prend volontairement la compétence bois. Le fond devient un Fond Départemental Filière bois, créé pour la période 2007-2013 et doté d'un budget annuel d'un million d'euros. Le Département subventionne les travaux des particuliers ou des communes, pour aider à la commercialisation, au financement des infrastructures, au développement du débardage par câble (cf. action phare), à la modernisation des entreprises et au reboisement.

Depuis 2012, le Département participe à la mise en place du Pôle d'Excellence Bois des Pays de Savoie, avec la Haute-Savoie sur la base de financements de l'Assemblée des Pays de Savoie.

En 2014, il est proposé que la politique forestière sera transférée à l'Assemblée des Pays de Savoie.



Le soutien à l'exploitation de la forêt par câble

Le soutien au débardage par câble est un des objectifs du Fond Filière Bois. Il s'agit de promouvoir une technique ancestrale importée d'Italie après la 2^{ème} guerre mondiale et tombée en désuétude dans les années 90. Elle permet de sortir du bois, des forêts en utilisant des câbles. Le débardage par câble permet d'exploiter entre 16 000 et 17 000 m³ de bois chaque année sur le département.

L'objectif est de permettre l'exploitation de zones difficiles d'accès. Cette exploitation permet pour la forêt d'assurer ses rôles de protection notamment contre les avalanches et les glissements de terrains. Cela permet également de limiter les consommations énergétiques pour l'exploitation forestière.

Le Conseil général aide à la fois les entreprises pour s'équiper en câble, et les propriétaires pour installer des câbles sur leur parcelle. En 2013, ces aides s'élevaient à 111 000 €.



La charte d'engagement sur le transport de bois ronds

La réflexion est née d'une problématique réglementaire. Suite à la tempête de 1999, le Préfet a mis en place une dérogation provisoire pour permettre le transit des 57 tonnes en Savoie sur le réseau autoroutier et national. En 2010, cette loi a nécessité d'être prolongée. La question de l'ouverture du réseau routier départemental aux camions de 57 tonnes (au lieu de 48 tonnes) s'est alors posée. Des craintes sont alors apparues, notamment liées à la dégradation potentielle des routes départementales liée au trafic de 57 tonnes. Pour mémoire, c'est plus de 150 000 m³ de bois qui circulent sur les routes de Savoie chaque année.



Toutefois si en théorie cette mesure apparaît comme une augmentation du tonnage, force est de constater que les camions grumiers circulent actuellement sur nos routes avec un tonnage très largement supérieur aux 48 tonnes autorisées, le poids de ces camions pouvant atteindre très fréquemment 70 à 80 tonnes.

Ainsi une démarche gagnant / gagnant a été envisagée en partenariat avec les professionnels de la forêt. Il s'agissait d'ouvrir le réseau routier départemental aux camions de 57 tonnes en contrepartie du respect de cette limitation de tonnage.

Un système de concertation inédit a donc été mis en place. Il rassemblait les professionnels de la filière bois, les propriétaires, les gestionnaires, les prestataires de service et les services du Conseil général (DR et DPT).

La rédaction de la charte a nécessité la mise en place d'un travail transversal entre des acteurs aux logiques et aux cultures professionnelles différentes.

La charte a abouti à un système de régulation des pratiques, en limitant la taille des camions à 57 tonnes et en créant une obligation de télédéclaration des transports de bois. Cette déclaration permettra d'avoir la lisibilité nécessaire sur les transports de bois effectués et d'autoriser les transports sur les itinéraires déclarés ou de demander le cas échéant de les modifier et d'effectuer si besoin des visites préalables avec le transporteur pour donner des consignes de franchissement d'ouvrages vulnérables.

En test aujourd'hui, la télédéclaration sera active et généralisée au 1^{er} janvier 2014.

Pour le Conseil général, la charte permettra de limiter la dégradation des routes.

D'un point de vue économique, il s'agit de permettre le maintien de l'exploitation forestière en renforçant la traçabilité du bois, dans une logique de développement des filières durables (forêts PEFC, FSC...).

Les critères développement durable dans les aides liées à l'assainissement

Le Département, soucieux de préserver la ressource en eau et la qualité de cette ressource, soutient depuis longtemps les collectivités pour la création ou la rénovation d'équipements d'assainissement.

Progressivement, le Département a conditionné ces aides à des critères environnementaux.

Une fois l'ouvrage réalisé, le maître d'ouvrage doit réaliser une évaluation de son équipement. Le Département ne solde les crédits engagés que si cette évaluation apporte la preuve de l'absence d'impact environnemental.



Par ailleurs, les aides sont réparties dans une logique de solidarité territoriale. Moins une commune dispose de moyens financiers, plus elle perçoit une subvention élevée.

Le budget en 2013 est de 2 millions d'euros.



L'utilisation de bouillie de sel recyclée pour l'entretien des routes

Action n° 2-2-1 du PCET

Le réseau routier du Département de la Savoie comprend 3 200 km dont 1 000 km à plus de 1 000 m d'altitude. Le Conseil général consomme 15 à 20 000 tonnes de sel sec par an pour traiter ses routes. Afin de diminuer la quantité de sel épanchée, on peut adjoindre de la saumure (sel dissous dans l'eau) au sel sec pour effectuer un traitement en « bouillie de sel ». C'est le parti choisi par le Département. Parallèlement, l'entreprise métaux spéciaux (MSSA) située à Pomblières, en Savoie, fabrique du sodium à partir de sel qui génère environ 1000 tonnes de fine de sel, sous produit non réutilisable dans son process, ou comme sel sec de déneigement, et elle l'évacuait par camion depuis la Savoie jusqu'à l'étang de Berre.



Il a donc été conclu un partenariat entre cette entreprise et le Département afin de produire de la saumure à partir de ces fines de sel.

Le rapprochement n'a pas été aisé pour les deux parties. Il fallait transformer la fine de sel en un produit stable et opérationnel permettant d'assurer la mission de sécurité du Département. Après des premiers tests, MSSA et le Conseil général sont entrés dans la phase opérationnelle, fin décembre 2009.

L'action a donc permis de trouver une utilisation à un sous-produit industriel inutilisé. Il a contribué à la création d'un processus industriel pour transformer de la fine de sel en saumure, en s'appuyant sur des acteurs et compétences locales.

L'usage de la saumure a permis de réduire les quantités de sel de 10 à 20% selon les secteurs.

Cette action s'intègre dans le PCET du Conseil général. Par la réutilisation de 240 tonnes de fines de sel, (350 tonnes à terme), elle a permis la suppression de 24 allers-retours de semi-remorques du Sud de la France vers la Savoie, soit 96 000 km et donc 16 300 tonnes de CO² en moins.

Cette action a nécessité un investissement global externe de 800 000 à 900 000 € sur 4 ans pour s'équiper en centrale et cuves. En terme de fonctionnement, la tonne de saumure fabriquée livrée est à 20 €. La fine est fournie à 10 € la tonne (à rapprocher des 95€ en moyenne la tonne de sel sec livrée en Savoie). L'usage de la saumure permet à terme l'économie de 3 à 4 000 tonnes de sel sec soit une économie nette annuelle de 120 000 à 160 000 €⁵.

Financièrement, on peut donc espérer un retour sur investissement de l'ordre de 5 ans, le gain environnemental s'obtenant donc sans surcoût par rapport aux anciennes méthodes de traitement.

Cette action constitue une nouvelle façon d'appréhender la viabilité hivernale. Elle fait partie de la politique de salage, mise en œuvre sur les TDL, qui vise 3 objectifs :

- ▶ la formation des agents à un usage raisonné des fondants routiers,
- ▶ la généralisation du traitement à la bouillie de sel,
- ▶ le choix de maintenir certaines routes blanches et non salées, en concertation avec les communes concernées.

Elle a été reproduite par d'autres partenaires. La DIRCE est dorénavant alimentée en saumure de fines de sel par le Conseil général à Aime et Albertville. Area utilise le même approvisionnement pour le salage des autoroutes de Savoie et d'Isère.

Pour 2014, l'opération va être développée sur chacun des territoires.

⁵ Coût de saumure c.à.d. fourniture de fines+fabrication+maintenance+ transport déduit

L'utilisation de matériaux de recyclage dans les chantiers routiers

Action n° 2-2-1 du PCET

Conscient de l'importance de limiter l'impact des travaux routiers sur l'environnement, le Département est engagé depuis plusieurs années dans **une démarche de promotion des matériaux alternatifs pour les travaux routiers dont il est le commanditaire.**

Après une première étape d'ouverture des marchés aux variantes dites « environnementales », une seconde étape plus directive a été enclenchée en 2012, à savoir le recours aux matériaux alternatifs en solution de base. Cette seconde étape a été motivée par le manque de réussite de la première, dû aux réticences observées à la fois par les entreprises de travaux publics mais aussi par les techniciens du Conseil général qui analysaient les offres.

Désormais, pour tous les projets de travaux, le Département impose une clause d'utilisation de déchets valorisables pour les remblais et couche de forme (matériaux issus de déconstruction si l'apport en matériaux est inférieur à 200 m³ et matériaux issus d'un procédé thermique si l'apport en matériaux est supérieur à 200 m³).

En Rhône-Alpes, c'est le seul Département à expérimenter avec succès cette clause dans les marchés publics.

Par cette action, le Département lutte contre le changement climatique en limitant l'énergie grise nécessaire à la production de nouveaux matériaux.

Il préserve la biodiversité des milieux et des ressources en mettant en place une surveillance stricte pour s'assurer de l'absence de pollution suite aux remblais.

Enfin, il soutient le développement des modes de production et de consommation responsables en incitant au recyclage de déchets industriels (matériaux de déconstruction, mâchefers d'incinération de déchets non dangereux) et en appuyant la création d'une filière courte de réemploi des déchets. (Les mâchefers d'incinération sont produits sur les sites d'incinération d'ordures ménagères de Chambéry, Valezan et Tignes).

En 2012, 6 000 tonnes ont été utilisées sur les chantiers (10% des chantiers éligibles).

En interne, des réunions de formation sont organisées avec les agents pour les former aux changements de comportement induits par la mise en place de cette action.

Il s'agit également d'accompagner la démarche auprès du grand public, pour l'expliquer et montrer les résultats positifs en terme de réutilisation des déchets et d'absence d'impact environnemental.

Le soutien aux démarches qualité dans les aides départementales aux musées et maisons thématiques

Le Département soutient la sauvegarde et la mise en valeur des monuments historiques, musées et maisons thématiques.

Les musées et maisons thématiques (22 membres du réseau mais plus de 64 sites recensés en Savoie) sont portés par des communes, des associations, ou exceptionnellement par des partenaires privés (Opinel et l'écomusée de la Combe de Savoie).



Pendant longtemps, le Département a soutenu les projets selon une logique de guichet c'est-à-dire en attribuant un pourcentage d'aide fixe sur un projet. Ce système de guichet se révèle aujourd'hui insatisfaisant. En effet, certains projets, techniquement très intéressants, se révèlent non viables économiquement car pensés de manière trop déconnectée du territoire.

Il est donc primordial de prendre en compte l'intégration d'un projet sur le territoire, que ce soit d'un point de vue environnemental (impact, consommation énergétique...), social (accès pour tous, valorisation d'un patrimoine local), qu'économique (permettre de créer une dynamique économique locale : nuitée, restauration...).

Le Département développe donc une politique de soutien des structures patrimoniales structurée autour de trois principes :

- ▶ La nécessité de réaliser en amont une étude objective sur le contexte, l'histoire, les perspectives et les attentes du territoire. Cette étude devrait être réalisée par un prestataire indépendant, différent si possible du maître d'œuvre.
- ▶ L'importance de faire de cette phase d'étude un outil de mobilisation des habitants et des associations locales.
- ▶ La réalisation d'une structure exemplaire du point de vue environnemental et des moyens de fonctionnement.

A ce jour, la mise en œuvre de ces 3 principes passe par la mise en place d'un appui technique auprès des porteurs de projets.

En 2013, le Département accompagne par exemple la commune d'Aime dans les études pour le projet de rénovation des présentations dans la tour de Montmayeur. Il accompagne aussi la communauté de communes du Val Gelon, qui mène un projet autour de la valorisation des tours médiévales des Montmayeur présentes également sur son territoire.

En 2014, ces aides vont être intégrées au volet libre des CTS : l'occasion d'introduire des critères pour permettre une valorisation du patrimoine local pérenne, respectueuse de l'environnement et surtout, créatrice de valeur et d'un dynamisme économique et culturel local.

Le soutien à la filière solaire

La politique de soutien à la filière solaire s'articule autour de plusieurs axes :

► un soutien à l'innovation et à la recherche

En 2013, l'APS est partenaire de plusieurs organismes œuvrant dans le champ de l'enseignement supérieur, de l'innovation ou de la recherche. En 2013, 45 000 € ont été apportés à Sypartec pour soutenir la filière solaire (45 000 €).

Par ailleurs, le Département soutient le développement de l'Institut National de l'Énergie Solaire, qui regroupe plus de 250 chercheurs sur le site de Savoie Technolac.



► un soutien aux particuliers pour s'équiper en panneaux solaires

En 2012, grâce au guichet unique pour la maîtrise de l'énergie (cf. action phare), le Département a subventionné 115 dossiers d'installation de panneaux solaires.

Cette politique fait du Département un bon élève en matière de taux d'équipement.

En matière de solaire thermique par exemple, avec un ratio de 10,8 m² de capteurs installés pour 100 habitants fin 2012, la Savoie est bien au dessus de la moyenne nationale (3,6 m² pour 100 habitants fin 2011) et dépasse la moyenne européenne (7,8 m² pour 100 habitants fin 2011).

En 2011 et 2012, on note une tendance à la baisse du nombre d'installations solaires thermiques posées.

Si cette tendance est réelle pour l'habitat individuel (neuf et ancien), elle est à relativiser en ce qui concerne l'habitat collectif et plus particulièrement pour les projets neufs.

Cette diminution des installations peut s'expliquer par les effets conjugués suivants :

- une augmentation exponentielle dans les années 2004-2008, permettant d'atteindre un taux d'équipement dans le parc existant de maisons individuelles d'environ 5%,
- une diminution du nombre de projets neufs, compte-tenu des conditions économiques difficiles (les projets d'installations solaires thermiques sont en effet plus faciles à concrétiser dans l'habitat neuf),
- une modification à la baisse des différents soutiens financiers (crédit d'impôt, collectivités).

Parallèlement on constate que l'activité professionnelle dans le domaine de la rénovation thermique (travaux d'isolation) et de l'installation d'autres systèmes ayant recours aux énergies renouvelables (bois énergie, solaire photovoltaïque) se maintient par rapport aux dernières années.

L'incitation à une gestion dématérialisée de l'information

Soucieux de limiter la consommation de papier, de fluidifier et accélérer le parcours de l'information et d'assurer son unicité et sa sécurisation, le Conseil général a lancé depuis quelques années une réflexion sur la dématérialisation. Conscient que la dématérialisation n'entraîne pas la suppression de l'intégralité des impressions - certains agents continueront d'imprimer les documents, par habitude - elle permet néanmoins de réduire la taille des lieux d'archivage papier.

Ainsi, dès 2005, l'ensemble des dossiers de consultation a été dématérialisé.

En 2009, la gestion électronique des congés a permis la dématérialisation de 2 500 fiches cartonnées annuelles. Ce projet illustre que la Gestion Electronique des Documents (GED), dont le nom et l'acronyme semblent complexes, est techniquement un outil simple, pratique et peu contraignant.

En 2010, la dématérialisation du courrier a été enclenchée (via Acropolis). Elle est en cours de déploiement et devrait être mise en place dans toutes directions d'ici la fin de l'année. D'ors et déjà, plus de 100 000 documents ont été dématérialisés.

La mise en place d'une GED transverse est un projet lancé en 2013. Il s'agit, à l'aide d'un outil unique, de permettre le transfert d'une information unique et commune pour toutes les directions (courrier, facture, marché, ...) et de la rattacher au besoin à un applicatif métier.

Cette année, une étude de cadrage a été réalisée. En 2014, le Département prévoit l'achat d'une solution technique pour un déploiement en 2015.

Dès 2013, une expérimentation a été mise en place à la MDPH. Les agents ont été équipés des solutions techniques et formés à leur utilisation. Les stocks de dossier ont commencé à être numérisés et les agents numérisent désormais au fil des travaux.

La mise en place d'une GED, comme tout projet vecteur de changement de pratiques, nécessite un accompagnement et une appropriation par les agents. Il s'agit en effet de faire différemment, avec d'autres outils. Cela nécessite un temps d'adaptation qui diffère selon les agents, les métiers, les directions. En effet, si elles ne sont pas directement confrontées à une problématique que la GED vient résoudre (problème d'archivage, travaux transversaux entre différents sites géographique...), les directions peuvent rencontrer des difficultés pour changer leurs pratiques, qui s'avéraient jusqu'alors productives et efficaces. Or, un projet de GED transverse ne pourra en effet réussir que si toutes les directions s'en emparent et l'utilisent dans leur échange d'information.

L'expérience à la MDPH a montré qu'un travail d'accompagnement, de pédagogie et d'assistance aux agents est nécessaire pour la réussite du projet.

La dématérialisation est un processus long, qui se mettra en place progressivement, au rythme des avancées technologiques, des contraintes réglementaires et de l'appropriation par les directions.

Engagement d'une démarche de dématérialisation des pièces comptables dans le cadre de l'exécution du budget départemental.

Il s'agit de dématérialiser l'ensemble de la chaîne comptable : engagement, liquidation et mandatement.

L'enjeu en matière de papier est considérable. Le CG produit chaque année 60000 mandats, 10000 titres de recettes et environ 15000 bordereaux journaux.

Cette année, une réflexion a été mise en place avec le payeur départementale, la DG-FIP, et la DSI pour identifier les problématiques, définir un calendrier, ...

La dématérialisation se fera en trois temps :

- la mise en place de la nouvelle version du protocole d'échange standard en octobre 2014
- la dématérialisation des mandats titre et bordereaux journaux au 1er janvier 2016,
- la dématérialisation des pièces justificatives (notamment des pièces de marché durant l'année 2016.

Un des enjeux pour la mise en place de ce projet sera la possibilité de transférer des fichiers de grandes tailles entre le Conseil général et la paie.

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges

Action n°1-5-2 du PCET

En 2010-2011, la Direction de l'Environnement et des Paysages a réalisé une étude sur les déchets dans les collèges. Cette étude faisait apparaître que le gaspillage alimentaire constitue un gisement important de déchets.

Pour la Direction Education Sport et Jeunesse, le principal enjeu est de limiter la production de déchets, selon l'adage « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Il s'agit à la fois de préserver l'environnement, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, mais surtout de réaliser des économies financières en cessant le gaspillage.

Pour ce faire, le Département a mis en place des formations des cuisiniers. Les enjeux sont :

- ▶ de travailler sur la qualité du repas, pour améliorer son acceptation par le consommateur. Cet enjeu rejoint la démarche d'introduction de produits bio, locaux et de qualité dans la restauration collective (cf. action phare correspondante),
- ▶ de calibrer les quantités au plus près de la demande des consommateurs. L'Atelier culinaire réfléchit à un système de commande au plat et non plus au repas. Cela permettrait par exemple à un collège de ne commander que 80 entrées pour 100 repas,
- ▶ de travailler sur les menus et les choix proposés.

Dans un deuxième temps, il s'agit d'optimiser la gestion de ces déchets.

A ce jour, elle dépend de chaque collège. Ainsi, les pratiques peuvent diverger d'un établissement à l'autre, selon la politique menée par le syndicat intercommunal de gestion des déchets local. En 2011, 8 collèges bénéficiaient d'une collecte sélective de leurs déchets fermentescibles, dirigés vers une unité de méthanisation.

Sur ce deuxième point, une piste de progrès pourrait être de trouver une forme de partenariat, juridiquement sûre, pour permettre de donner les denrées non consommées, soit dans les circuits d'alimentation d'urgence, soit, le cas échéant, aux filières agricoles.

En 2014, le Département va poursuivre les formations des cuisiniers à l'écores restauration et réfléchit à la mise en réseau des gestionnaires et cuisiniers des collèges du territoire pour favoriser l'échange de bonnes pratiques sur les questions du développement durable.

ASSOCIER LES ACTEURS A L'ELABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET L'EVALUATION DES PROJETS

La participation peut se définir comme l'intégration par une collectivité des attentes et des avis des acteurs concernés, positivement ou négativement, par un projet ou une décision. Ces acteurs peuvent ainsi devenir forces de propositions dans l'élaboration d'un projet et prendre part au débat.

La participation commence par la mise en place **de procédures d'information afin d'assurer une transparence et de permettre à chacun une compréhension des enjeux et des débats**. Par exemple, le Département a développé des actions de communication interne, qui passe par la mise en place d'un journal interne : la Gazette, la mise à jour régulière de l'espace intranet partagé, la réalisation de publication thématique pour diffuser une information transversale, etc. Ainsi, en 2013, une brochure sur le thème de l'emploi et du handicap a été réalisée.

D'une manière générale, le Département associe plusieurs types d'acteurs des projets qu'il mène ou de ses politiques. Par exemple, dans le domaine culturel, le Département met en place **des comités multi-partenariaux pour assurer le pilotage et le suivi des dispositifs**. Ils rassemblent l'ensemble des partenaires, financeurs, ... qui participent à un projet (les PACTES Scolaires – cf. action phare, le plan culture et lien social – cf. action phare, ...). L'association des collectivités et des fédérations professionnelles est très fréquente, de même que celle des usagers, en particulier dans les domaines social, éducatif et culturel.

Faire vivre le débat démocratique et la citoyenneté suppose d'en réinventer constamment les formes et de diversifier les espaces de concertation. Conscient toutefois des limites de l'échelle départementale pour activer la démocratie participative et l'implication citoyenne (le taux de participation aux élections cantonales de mars 2011 était de 42,1% au premier tour en Savoie, soit inférieur au niveau national moyen de participation de 44,3%), **plusieurs instances participatives ont vu le jour afin de varier les modes d'expression citoyenne et élargir leur audience auprès de toutes les populations**.

Un des exemples est la mise en place d'un **Conseil Culturel Départemental**. Il regroupe les acteurs de la culture, de l'éducation, du social et les collectivités territoriales. Il a pour objet

Le Conseil général des Jeunes

La Savoie a été le premier Département en France – avec l'Ille-et-Vilaine et la Réunion – à créer le Conseil général des jeunes en 1989.

Cette instance est composée de 49 jeunes qui représentent l'ensemble des collèges publics et privés de Savoie.

Au cours du mandat 2012-2013, les 46 élus de la 21ème promotion du Conseil général des jeunes ont porté un projet collectif sur la santé des jeunes. Chaque jeune porte également un projet individuel dans son établissement, dont le contenu est défini avec les équipes éducatives (organisation de journées des talents).

Le Conseil général des jeunes a pour but d'inscrire les jeunes dans un parcours citoyen. Il s'agit de les sensibiliser aux institutions (Conseil général, Assemblée Nationale et Sénat). Le Département accompagne également les jeunes dans la mise en place de leur projet tout au long de l'année.

En 2014, le contenu va être modifié. Ainsi, les jeunes ne travailleront plus sur un projet collectif mais sur un projet de territoire en lien avec les structures d'animation du territoire. Le thème sera le numérique.

Les jeunes qui participent à ce dispositif ont créé une association « d'anciens », « Sourire au monde » qui mène des projets de solidarité ou de coopération internationale. Ils participent également à l'encadrement du Conseil général des Jeunes.

d'établir et de suivre le projet culturel départemental. Il est articulé **en Conseil Culturel de Territoire**, véritable instance de gouvernance des financements des projets culturels sur chaque territoire. Leur rôle est renforcé dans le cadre des CTS nouvelle génération. Par exemple, ils auront la charge d'établir la liste des artistes accrédités dans le cadre des PACTES Scolaires (cf. action phare).

En 2013, le Département a également acté la mise en place d'une **commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)**. Cette instance de concertation garantit la participation des acteurs ou parties concernées par les sports de nature et concourt à l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de pleine nature.

TRAVAILLER EN TRANSVERSALITE

Travailler en transversalité consiste à prendre en compte des enjeux de court, de moyen et de long terme, à analyser les impacts croisés des actions et à articuler les différentes stratégies mises en oeuvre sur le territoire. Collaboration, échange d'information et de compétence, commissions d'élus, session privée, groupes de travail associant les services concernés sont autant de méthodes de travail que développe le Département pour mettre en oeuvre la transversalité.

Chaque direction participe activement à la démarche globale de développement durable.

Dans la cadre de la mise en oeuvre du plan climat, un réseau de **référénts climat air énergie** a été mis en place, afin de faciliter le travail en transversalité avec l'ensemble des Directions ou des Délégations du Conseil général. Ces référents volontaires ou nommés par leur hiérarchie ont pour rôle de :

- mettre en oeuvre l'action dont ils ont la responsabilité,
- assurer un suivi de l'action de leur direction : définir les indicateurs, collecter les données...
- faire naître une dynamique dans leur service autour du plan climat.

Actuellement, la collectivité compte 29 référents. La première réunion de ce réseau a eu lieu le 17 octobre 2013.

Enfin, le Département travaille également en transversalité avec les autres territoires, dans le cadre notamment de **réseaux professionnels**. Par exemple, sur le thème du développement durable, le Département participe au Réseau Régional sur l'Ecoresponsabilité et le Développement Durable, la COTITA, ETD ou le réseau des Départements de France engagés dans des démarches de développement durable

METTRE EN PLACE UN PILOTAGE POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Selon le cadre de référence stratégique national des projets territoriaux de développement durable, le pilotage d'un projet nécessite une organisation souple et réactive pour adapter son organisation aux aléas rencontrés. Il requiert un portage politique fort visant à assurer une cohérence et une complémentarité du projet avec les politiques menées dans ce domaine et sur le territoire.

En Savoie, le Président du Conseil général porte un regard attentif au développement durable notamment en co-présidant la Septième commission, avec Nicole Guilhaudin. Il est appuyé dans cette tâche par le **Vice-Président** en charge du développement durable, Franck Lombard.

La **7^{ème} commission** regroupe l'ensemble des conseillers généraux. Elle est chargée de définir la stratégie globale de la collectivité en matière de développement durable. Elle détermine les grandes orientations et valide les étapes des grands projets transversaux de développement durable tels que le Plan Climat Energie Territorial.

Depuis 2011, le Département s'est doté **d'une mission développement durable**. Rattachée à la DGAA, sa mission est transversale.

Il s'agit d'appuyer les directions pour intégrer le développement durable au cœur de leur projet, de diffuser une culture du développement durable en interne et d'élaborer chaque année le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

En 2013, elle appuie par exemple la DRH dans l'évaluation de l'expérimentation télétravail, la DEP dans la mise en place d'un guide sur les manifestations responsables, la DAFJ dans la mise en place d'une expérimentation sur la commande publique durable et élabore une méthode de travail sur les déplacements professionnels. Son action est étroitement articulée avec la DEP sur l'animation du PCET.

EVALUER ET S'AMELIORER CONTINUUELLEMENT

Engagée dans une démarche d'adaptation de ses politiques, la collectivité recherche l'amélioration permanente de ses actions et une utilisation efficace de ses ressources pour parvenir aux objectifs dont elle s'est dotée, notamment en terme de développement durable.

D'une part dans le cadre **du contrôle de gestion**, les engagements, décisions et crédits du Conseil général font désormais l'objet d'une ventilation unique en politiques, objectifs stratégiques et opérationnels. Le but est de mettre en place un raisonnement par objectif de politique publique, permettant d'agir de manière transversale et en faveur de résultats à atteindre. Chacun de ces objectifs est doté d'indicateurs permettant le pilotage et l'évaluation des actions qui y concourent. Depuis 2013, la collectivité s'est dotée d'un système d'information décisionnel et construit ses indicateurs et tableaux de bord destinés à alimenter le pilotage opérationnel des actions menées.

D'autre part, partant du constat que le contexte de l'action publique est en pleine mutation, le Conseil général doit redéfinir ses priorités pour s'adapter à ces mutations sociétales et pour continuer à garantir la qualité et l'efficacité du service public départemental. Pour fixer ce nouveau cap, le Département a mis en place une approche pragmatique pour changer ses politiques et ses pratiques : **CAP'Savoie, comme "Changer et Adapter les Politiques en Savoie"**.

Cette démarche repose sur une action menée sur 3 plans simultanément :

- un plan politique, stratégique et financier afin de garantir la cohérence et l'équilibre général de l'action,
- un plan opérationnel, pour assurer la mise en œuvre effective des nouvelles dispositions,
- un plan managérial, pour permettre à notre organisation de s'adapter à cette nouvelle donne.

Cette démarche s'incarne depuis 2012 dans la révision de l'ensemble des politiques du Département par les services et les commissions. Ce travail a conduit à l'élaboration de près d'une centaine de fiches actions, dont les objectifs sont d'améliorer l'accès du service pour l'usager. Pour les 2 500 agents départementaux, il s'agit de renforcer l'initiative et la collaboration pour dégager des marges de performance. Dès 2013, des actions ont été mises en œuvre comme par exemple la mise en place du remboursement par la CPAM des actes médicaux de PMI, nouvelle orientation du schéma touristique départemental.

ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AOC	Appellation d'Origine Controlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
APRE	Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi
CBE	Comité de Bassin d'Emploi
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CPAS	Centre Polyvalent d'Action Sociale
CTI	Conseillers Tuteurs en Insertion
CTS	Contrat Territorial de Savoie
EPFL	Etablissement Public Foncier Local
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ETP	Equivalent Temps Plein
GED	Gestion Electronique des documents
GES	Gaz à Effet de Serre
GPEC	Gestion Prévisionnel de l'Emploi et des Compétences.
IGP	Indication Géographique Protégée

Ilots de sénescence En forêt, un « ilot de sénescence » est une zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature. C'est un des moyens de soutien de la biodiversité forestière en favorisant des espèces et habitats liés au bois mort et aux arbres sénescents.

LR	Label Rouge
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Sociale
MLJ	Mission Locale Jeune
MSA	Mutuelle Sociale Agricole

Natura 2000	Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites
PACT	« Propagande et action contre les taudis » - Le PACT Savoie est une association au service des particuliers. Il subventionne les travaux d'amélioration de l'habitat, notamment pour le maintien à domicile, l'adaptation des logements aux handicaps, l'amélioration de l'isolation, afin de lutter contre les habitations indécentes.
PACTES	Parcours artistiques et culturel pour Tous en Savoie
PDALPD	Plan départemental
PDI	Plan Départemental de l'insertion
PEFC	Pan European Forest Certification - La marque PEFC garantit que le matériau bois est issu de forêts qui sont gérées durablement en fonction de règles définies précisément région par région
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
RFF	Réseau Ferré de France
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIG	Système d'Information Géographique
STG	Spécialité Traditionnelle Garantie
TAD	Transport à la Demande
Trame verte et bleue	<p>La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.</p> <p>La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.</p> <p>Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.</p>
UTN	Unité Touristique Nouvelle